

Le cadre de vie

Les paysages

Une richesse essentielle pour l'île « de Beauté »

La beauté des paysages corses constitue une richesse fondamentale pour le développement de la Corse, qu'il faut sauvegarder.

L'organisation des grands ensembles paysagers diffère entre les façades orientales et occidentales de l'île, séparées par l'épine dorsale montagneuse qui culmine au Monte Cinto (2707 m).

Côté ouest, les vallées sont bien formées et se prolongent par de profonds golfes. Les massifs qui les séparent plongent dans la mer et marquent nettement les limites de quatre grands ensembles : Porto, Sagone, Ajaccio, Valinco. Côté est, les hauts reliefs s'éloignent du littoral et dégagent fréquemment une zone de plaine avec de faibles vallonnements. Les vallées y sont moins marquées, les golfes peu profonds. La grande ligne de reliefs rocheux forme une toile de fond très présente pour les paysages côtiers.

Au delà de ces entités majeures qui fondent l'image de l'île, les paysages sont multiples et contrastés, façonnés par la nature (baies et criques, falaises, plages, lidos, estuaires, étangs côtiers, torrents de montagnes et cascades, crêtes et aiguilles, etc.) ou par l'homme (paysages agricoles et forestiers, villes, villages et hameaux, bâti traditionnel dispersé, marines du cap Corse, etc.)

Des sites remarquables

Une cinquantaine de sites classés ou inscrits

Les 25 sites inscrits et les 22 sites classés naturels et urbains de Corse couvrent 90 078 ha (dont 6 224 ha en mer), ce qui la met au 3^e rang au niveau national. Ils sont de tailles très différentes. La délimitation des petits sites est ancienne et nécessite, le plus souvent, une extension. Les sites ont besoin d'une gestion appropriée, plus difficile à mettre en œuvre dans les sites inscrits, notamment en milieu urbain.

Ces sites constituent des paysages remarquables qui attirent de nombreux visiteurs. Certaines communes ont engagé une réflexion d'ensemble pour la gestion du territoire communal classé, notamment pour résorber les points noirs paysagers.



Photothèque ATC (Attard)
Photothèque DIREN Corse





Photothèque ATC (Harixcalde)

■ Cinq opérations « grand site »

Cinq sites classés de Corse ont été jugés dignes de faire l'objet d'une opération « grand site ». Ces OGS répondent à trois objectifs :

- restaurer la qualité du site ;
- déterminer une structure responsable de la mise en œuvre des actions de restauration ;
- permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement local.

Des études ponctuelles, menées sur des sites littoraux ou de l'intérieur, permettent de déterminer des cahiers des charges de gestion associant activités humaines, accueil touristique et préservation de l'environnement.

■ Des espaces remarquables au titre de la loi « Littoral »

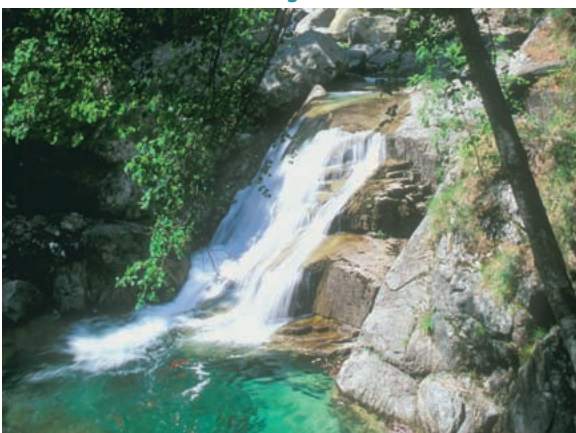
Il s'agit des espaces, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel définis et listés par les articles L.146-6 et R.146-1 du Code de l'urbanisme. Ces espaces constituent l'un des éléments essentiels de la loi.

Il convient de souligner que tout paysage même s'il n'est pas qualifié de remarquable au titre des réglementations précédentes doit être pris en compte à l'amont de tout projet.

À gauche : église de Cuttoli et îles Sanguinaires.

Ci-dessus : mégalithes de Cauria.

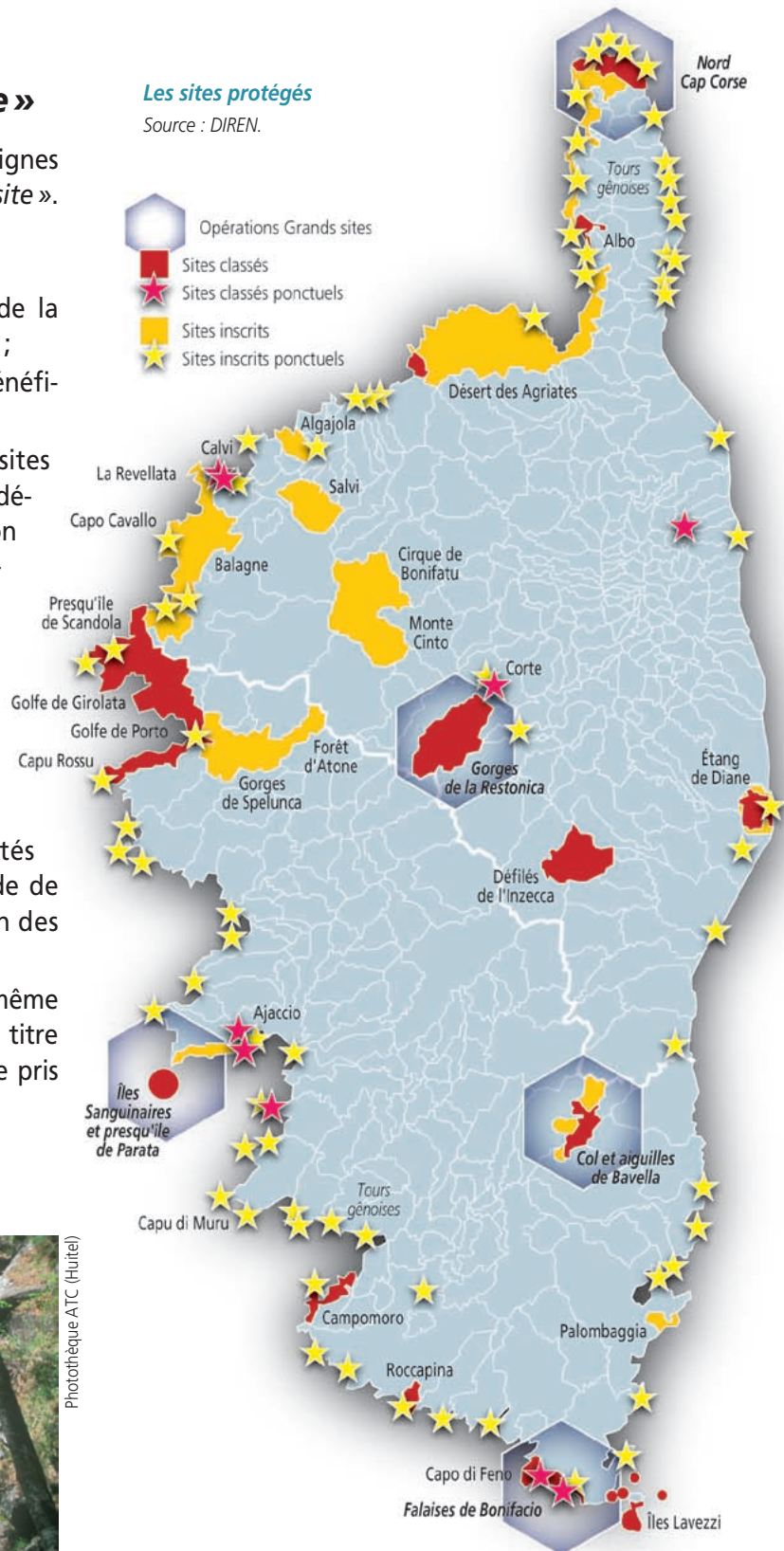
Ci-dessous : cascade du Manganellu.



Photothèque ATC (Huïtel)

Les sites protégés

Source : DIREN.



Les mutations de l'urbanisation

■ Un exode rural marqué

Les évolutions démographiques et les mouvements de population ont entraîné en Corse une extension des zones urbanisées.

Entre les deux guerres, la population insulaire s'établissait à un peu plus de 220 000 habitants¹². Entre 1936 et 1954, la Corse a subi une très forte émigration, puisque sa population était tombée à 176 700 habitants environ¹². À la fin du XX^e siècle, la Corse se repeuple, pour atteindre environ 260 000 personnes¹² (soit une augmentation de 17 % par rapport à 1936).



Photothèque DIREN Corse

Le port et la ville de Calvi

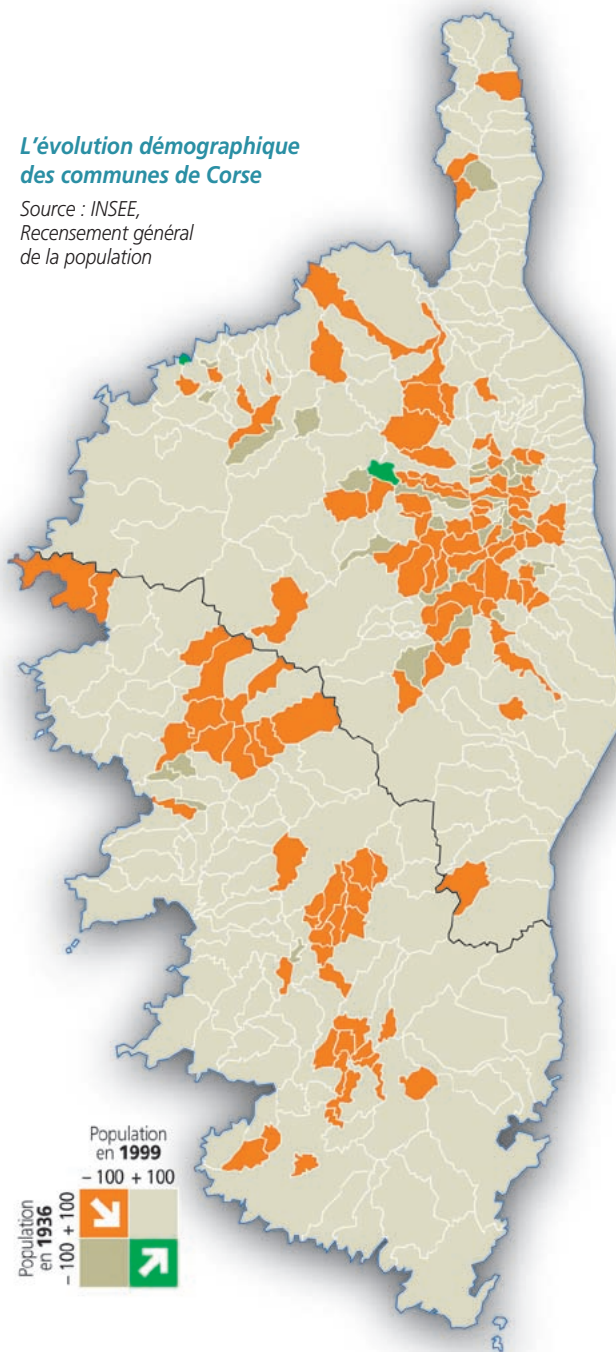
Cette population, qui était autrefois répartie sur l'ensemble du territoire insulaire, se concentre aujourd'hui majoritairement sur le littoral en raison d'un fort exode rural qui a déplacé une partie des habitants de l'intérieur vers la côte. Près de 80 % de la population de Corse habitait, en 1999, dans une commune du littoral, contre 55 % en 1936. A contrario la population des communes de l'intérieur a été divisée par deux sur la même période, passant de 45 % de la population totale à environ 20 %.

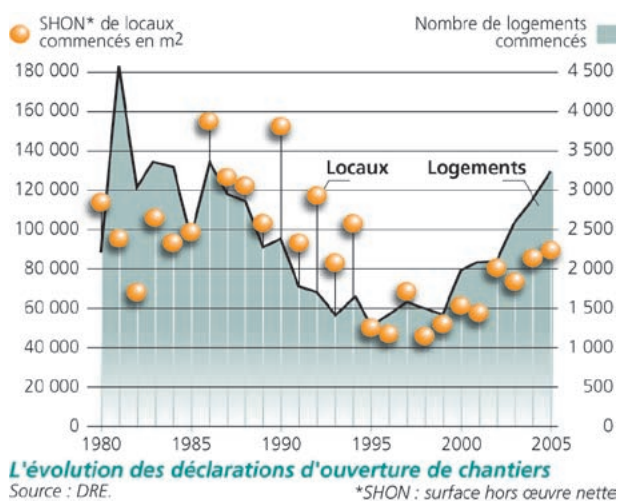
¹² - Recensement de 1936, 1954 et 1999.

Cet exode s'est traduit par un plus nombre de communes très peu peuplées : il n'existait, en 1936, que 33 villages comptant moins de cent habitants ; deux générations plus tard, on dénombre 136 villages sous ce seuil. De façon générale, la population des villages s'est réduite de 30 % en moyenne. La diminution de la population dans les villages ne s'est pas accompagnée par une baisse proportionnelle du nombre de logements. C'est ainsi que des restes d'habitats et d'activités passées subsistent, souvent sous forme de ruines, laissant perdurer l'empreinte des hommes.

L'évolution démographique des communes de Corse

Source : INSEE, Recensement général de la population





■ Domicile des « rurbains » et résidences secondaires : le nouveau rôle des villages

La Corse n'échappe pas aux caractères généraux du développement urbain : péri-urbanisation, élargissement des bassins de vie, dépendance accrue des espaces ruraux, desserrement de l'habitat et du tissu d'activités, spécialisation des espaces, dépendance intercommunale nouvelle.

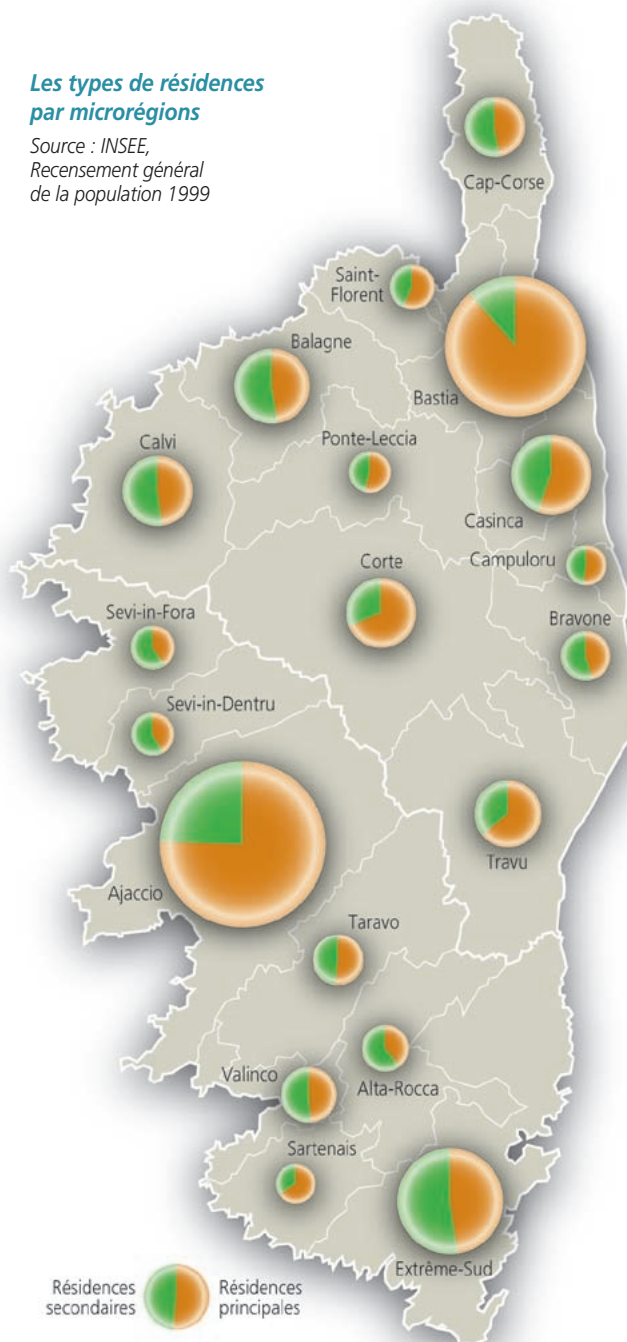
Ces tendances peuvent parfois également fonder le renouveau démographique de certaines communes rurales qui se trouvent alors confrontées à la difficile question du développement du péri-urbain après une phase de forte désertification. Perdant toutefois de leur fonctionnalité, elles contribuent à l'affaiblissement des centres anciens avec l'obligation de participer à la difficile organisation de bassins de vie mêlant agglomérations et espaces ruraux, caractérisés par de forts déséquilibres de l'offre de services.

De 1980 à 2005, la Corse a vu se construire plus de 60 000 logements (plus de 60 % de ces logements sont de type « individuel » de plain-pied ou R+1), et près de 2,5 km² de surface de locaux d'activités (garages, hangars, bâtiments agricoles ou industriels, etc.).

L'augmentation du nombre de résidences secondaires, qui ne sont utilisées qu'une partie de l'année, constitue le phénomène qui génère la plus grande consommation de l'espace.

Les types de résidences par microrégions

Source : INSEE, Recensement général de la population 1999



De 1968 à 1999 la population de Corse s'est accrue d'un quart environ (+ 24,7 %). Sur la même période, le nombre global des résidences a crû, lui, de 133 %. Cette évolution est essentiellement liée à l'augmentation du nombre de résidences secondaires qui a été multiplié par neuf (soit + 825 %) alors que le nombre de résidences principales a en revanche évolué plus modérément (+ 64,5 %).

En 1999 les résidences secondaires représentaient plus du tiers des logements (34,5 %) contre 8,6 % en 1968.

■ Ajaccio et Bastia : l'expansion des aires urbaines

L'extension des agglomérations d'Ajaccio et de Bastia est particulièrement significative. Ces deux aires urbaines*, couvraient 33 communes en 1990, mais 96 lors du recensement de 1999. Ainsi, en moins de dix ans, les zones d'attractivité des villes centrales que sont Bastia et d'Ajaccio, ont triplé en nombre de communes. En terme de population, l'augmentation est de 18 %, et de 117 % en terme de superficie.

À Ajaccio, les trajets domicile-travail se sont allongés, tant vers le sud, que vers le nord ou l'est, via les vallées de la Gravone et du Prunelli. Avec pour résultat, une urbanisation en plaine (parfois inondable) ou remontant sur les massifs côtiers de la rive sud et sur les coteaux des vallées (souvent exposés aux ravages du feu). Les études menées à l'occasion du *plan local de l'habitat* de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) montrent qu'en à peine dix ans (de 1990 à 2000), la « tache urbaine »* a augmenté de 2 %, passant de 10 à 12 % du territoire de la CAPA. Parallèlement, les dix communes composant la CAPA ont perdu 4 000 habitants sur la même période.

À Bastia, la continuité urbaine est désormais effective de Santa-Maria-di-Lota (en direction du nord) à Biguglia (vers le sud) avec pour règle générale l'étalement urbain pavillonnaire [voir carte page 70].

L'aire de carénage et les urbanisations récentes Solenzara



Photothèque DIREN Corse

Ce n'est qu'à Biguglia, à 9 km du centre de Bastia, qu'apparaît la première coupure verte. Au-delà, dès que la plaine littorale s'élargit, elle devient le lieu privilégié d'extension des communes, entre la mer et la route principale.

Quelques facteurs spécifiques ont engendré une extension urbaine dans d'autres micro-régions : création de l'université de Corse dans le Cortenais, aménagement de la route principale sur la côte orientale, développement du tourisme en Balagne et surtout dans l'extrême sud-est de l'île.

■ Des conflits d'utilisation de l'espace

Contrairement aux espaces anciennement urbanisés où prévalait une construction dense, les territoires « s'artificialisent » aujourd'hui sur un modèle lâche, desserré, sur de grandes parcelles disputées aux activités agricoles ou aux espaces naturels. Ces aires urbaines ont la particularité, outre de rassembler une large fraction de la population de Corse, d'englober une densité rare d'espaces remarquables tant sur le plan écologique que paysager. Ces espaces se retrouvent au contact direct de la pression urbaine et sont fragilisés par la fréquentation humaine, en particulier sur le littoral.

Les enjeux de protection s'attachent principalement à la préservation du linéaire de plages, des quelques zones humides et des principales coupures d'urbanisation. Ils se conjuguent plus encore avec un enjeu de gestion et de réhabilitation de sites paysagers et écologiques majeurs.

À cet égard, l'intégration progressive des communes dans des établissements publics de coopération intercommunale¹³ ainsi que la réalisation des démarches d'élaboration des PLU (plan locaux d'urbanisme) ou des cartes communales¹³, sont de nature à favoriser, à terme, une meilleure réflexion sur la place possible des activités humaines dans l'environnement.

¹³ - À la fin de l'année 2005, la moitié des communes de Corse, représentant les trois quarts de la population insulaire, appartenaient à une intercommunalité. Les PLU et les cartes communales concernaient environ un quart des communes de Corse, représentant 70 % de la population insulaire.



Photothèque ATC (Attard)

Les paysages

Caractéristiques principales

- Surfréquentation et absence de gestion planifiée des sites remarquables.
- Délimitation incomplète du domaine public maritime.
- Fragilité de la protection des sites inscrits notamment en milieu urbain.
- Insuffisance de la politique d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques.
- Absence d'organisation dans les contrôles.
- Qualité, beauté et diversité des paysages.
- Sites remarquables de renommée internationale.
- Politique d'acquisition de terrains par le Conservatoire du littoral.
- Surface très étendue des paysages préservés.
- Existence d'un observatoire photographique du paysage au sein de l'Observatoire de l'environnement de la Corse.



Photothèque ATC

Tendances évolutives

- Amplification des pressions humaines au niveau du littoral.
- Banalisation des entrées de villes (zones industrielles et commerciales, publicité).
- Uniformisation du bâti et des formes d'urbanisation.
- Mitage en milieu rural.
- Étalement urbain.
- Urbanisation et occupation sauvages des plages et arrières plages.
- Déprise agricole.
- Faible couverture du territoire par les documents d'urbanisme.
- Transcription inachevée des espaces remarquables littoraux (L.146-6) dans les PLU.
- Mise en place des documents d'urbanisme dans certaines communes littorales.
- Mise en œuvre des opérations « grand sites ».



Photothèque ATC

Objectifs de référence

Engagements internationaux

- Convention européenne du paysage ratifiée par la France le 13 octobre 2005.

Engagements nationaux

- Loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments et des sites naturels.
- Loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes, modifiée par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.
- Loi du 7 janvier 1983 instituant la création des ZPPAU (zones de protection du patrimoine architectural et urbain) et comportant des dispositions visant à améliorer la qualité de l'urbanisme des entrées de ville en bordure de routes classées à grande circulation.
- Loi du 9 janvier 1985 dite loi « Montagne ».
- Loi du 3 janvier 1986 dite loi « Littoral ».
- Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et à la mise en valeur des paysages.
- Code de l'urbanisme.

Engagements régionaux

- Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC, à venir).



Photothèque ATC (Harixcaide)

De haut en bas : golfe et crique de la côte orientale ; Notre-Dame de Lazio à Corbara ; cascade de l'Ortuno ; cathédrale d'Ajaccio.

Les principaux sites d'activités de pleine nature

Source : DRJS, Club alpin français, G. Antoni, divers.



	Corse du-Sud	Haute Corse	Région
Bases nautiques	12	4	16
Bases de sports d'eau vive	1	2	3
Clubs de plongée	45	19	64
Sites naturels d'escalades équipés	13	30	43
Stades de neige	1	2	3
Via ferrata	3	3	6
Parcours acrobatiques en hauteur	9	7	16

Les principales infrastructures d'activités de pleine nature

Les loisirs liés à la nature

De multiples activités

La qualité et la diversité du patrimoine naturel et paysager de Corse génèrent de nombreuses activités de découverte du milieu naturel et la pratique d'activités sportives et de loisir liées à la nature.

■ La randonnée pédestre

L'aménagement du GR 20 et des sentiers de randonnée annexes (sentiers du littoral, « mare a mare », « mare a monte », etc.) constitue un atout majeur et structurant pour le développement de la pratique de la randonnée pédestre en Corse.

La randonnée patrimoniale connaît un développement croissant qui, lorsqu'elle est pratiquée dans les secteurs montagneux fréquentés par le mouflon, peut nuire à la préservation de cette espèce.

Le développement des courses « hors-stade » et des courses d'orientation nécessitent une concertation préalable impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Il n'existe pas de schéma départemental ou régional de randonnée pédestre.

■ La randonnée équestre

Il existe en Corse 33 clubs d'équitation ou centres de tourisme équestre qui permettent la pratique de la randonnée à cheval. Le piétinement répété des chevaux peut générer ponctuellement une détérioration des habitats dunaires. Il n'existe pas de schéma départemental ou régional de randonnée équestre.

■ La randonnée motorisée

La découverte de la Corse par les circuits 4x4, quad et moto connaît un essor important en rai-

son d'une forte demande sociale. Mais cette activité échappe à la plupart des statistiques compte tenu de son existence non réglementaire dans la plupart des cas et bien qu'elle soit pratiquée dans un contexte commercial dans certains autres cas. L'activité doit être encadrée par des professionnels possédant un diplôme d'État.

Les pratiques locales anarchiques sont difficiles à juguler. La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels peut générer dérangement de la faune, destruction de plantes rares ou endémiques, braconnage, dégradation des plages, pollution, bruit et conflits d'usage.

■ **Le cyclotourisme et le vélo tout terrain**

Il existe en Corse onze clubs affiliés à la Fédération française de cyclisme qui offrent la possibilité de pratiquer le vélo tout terrain. En revanche, il n'existe ni « voie verte » ni plan de voie verte en Corse. L'absence de pistes cyclables entre les grandes agglomérations nuit également au développement de cette activité.

■ **Les sports d'eau vive**

Les sports en eaux vives connaissent un développement croissant : raft*, hydrospeed*, canoë et kayak au printemps, canyonisme et randonnée aquatique de la fin du printemps au début de l'été. Ils sont pratiqués par des vacanciers autonomes ou utilisant l'organisation proposée par des prestataires locaux. La pratique de ces activités par les insulaires reste néanmoins limitée et leur essor est conditionné par l'entretien des rivières.

La pratique du canoë-kayak, qui souffre d'une absence d'offre en matière de produit touristique, est limitée à un nombre restreint de pratiquants confirmés en raison de la difficulté des parcours (notamment de l'importance des débits au printemps).

La randonnée aquatique, qui se pratique sur des secteurs particulièrement sensibles pour la faune piscicole (truite macrostigma) se développe de façon incontrôlée en l'absence de schéma de planification.



Photothèque ATC (Assante)



Photothèque DIREN Corse (B. Recorbet)

■ **Les activités aériennes**

Les sports aériens restent marginaux en Corse. En raison de l'absence de nuisance générée par cette activité, il serait opportun de favoriser le développement des centres de pratique du vol à voile (notamment à Corte).

La pratique du parapente reste réservée à un nombre limité de pratiquants confirmés en raison de la dangerosité des sites.

Le développement des activités de découverte par hélicoptère peut engendrer des nuisances phoniques préjudiciables à la grande faune (mouflon, gypaète, aigle royal).

■ **Les activités de neige et de montagne**

La pratique de l'escalade connaît un essor régulier, tant en nombre de pratiquants que de sites équipés quelle qu'en soit la forme (équipements simples, via ferrata*, etc.). Le développement souvent non planifié ou non maîtrisé de cette activité peut nuire à la flore et à la faune rupestre (rapaces).

La pratique du ski alpin est relativement stable (environ 25 000 pratiquants en Corse) même si elle reste tributaire d'un enneigement aléatoire. Les sites de pratique, dont le choix des emplacements n'a pas toujours été judicieux, souffrent d'un manque d'aménagement et de gestion.

La pratique des randonnées hivernales en raquettes, qui a supplanté la pratique du ski de fond,

est en nette progression dans tous les massifs montagneux de l'île. Certains sites répertoriés (Coscione, Verdanese, Val d'Ese, Camputile) se prêtent particulièrement à la pratique de cette activité. Il convient néanmoins de noter un manque d'aménagement des sites pour la pratique et le développement de cette activité dont les retombées économiques pourraient être importantes en terme de produit touristique.

La pratique du ski de randonnée reste limitée à un nombre restreint de pratiquants aguerris en raison de la difficulté des itinéraires.

Les « parcours acrobatiques en hauteur » connaissent un engouement important et les sites de pratique se multiplient dans les forêts insulaires.

■ **La plongée sous marine**

Il existe en Corse 85 clubs affiliés à la Fédération française d'études et de sports sous-marins dont la majorité ne fonctionne qu'en période estivale.

La pratique de la plongée sous-marine peut entraîner l'altération de certains biotopes marins (zones coralligènes* en particulier) dans les sites surfréquentés.

■ **Le nautisme et les sports de glisse en milieu marin**

La pratique de la voile est harmonieusement répartie sur l'ensemble de la côte mais le nombre de bases nautiques reste réduit par rapport aux potentialités offertes par le littoral insulaire.

Les mouillages forains* des bateaux de plaisance se développent souvent de façon anarchique et contribuent à la détérioration des herbiers de posidonies. Les zones sensibles d'intérêt patrimonial exceptionnel (golfe de Porto-Scandola, extrême sud, Agriate, golfe d'Ajaccio) souffrent d'une surfréquentation et de l'absence de schéma de planification. Ceci peut induire ponctuellement des dérangements importants de la faune (balbuzard pêcheur, grand dauphin, etc.)

La pratique du jet-ski* connaît en saison estivale un engouement notable générateur de nuisances sonores importantes.

La Corse possède des atouts qui permettraient un développement du kayak de mer et du kitesurf* en harmonie avec la préservation des espaces.

■ **La pêche et la chasse**

La chasse et la pêche sont deux activités bien développées en Corse. Elles concernent un nombre de pratiquants important (plus de 16 000 chasseurs, soit le plus fort pourcentage au niveau national). Même si aucune étude précise ne permet aujourd'hui d'estimer les impacts environnementaux et économiques de ces activités, il convient de ne pas les occulter, d'autant plus que le « tourisme cynégétique* et halieutique* » tend à se développer.

Il serait utile, en collaboration avec tous les acteurs de ces filières (chasseurs, pêcheurs mais aussi métiers du tourisme), de développer une meilleure connaissance des impacts environnementaux et économiques. Il faudrait aussi promouvoir de meilleures pratiques de ces activités qui génèrent parfois des conflits d'usage avec d'autres activités (randonnée, ramassage des champignons, sports d'eau vive, etc.)

■ **La spéléologie**

La pratique de la spéléologie reste une activité assez confidentielle en Corse en raison du nombre restreint de réseaux karstiques. Il existe cependant une association spéléologique.

Certains sites souterrains sont mentionnés dans des guides anglo-saxons et une demande d'ouverture d'une grotte à des fins commerciales avait été enregistrée en 2002 (sans qu'aucune suite n'ait été donnée).

Cette activité ne devrait pas connaître de développement important mais pourrait accompagner d'autres produits d'escalade et de découverte.

Le dérangement des chauves-souris constitue la principale problématique environnementale à envisager mais la majorité des sites sont protégés et les chiroptérologues sont en contact permanent avec les spéléologues.

Un équilibre à trouver

Le patrimoine naturel et paysager constituent un atout exceptionnel pour le développement de la Corse mais les activités de nature ont parfois un impact sur le milieu dans lequel elles s'exercent.

Quant aux infrastructures qui permettent le développement de ces activités (infrastructures de transport, pistes d'accès, installations portuaires, etc.), elles exercent également une pression sur les milieux naturels et nécessitent une meilleure structuration des acteurs, des espaces et des activités.

Pour un développement économique durable, il sera nécessaire de maîtriser les conditions d'exercice des diverses activités économiques et le développement des infrastructures associées.

Le « capital nature » offre des perspectives de valorisation très importantes qui nécessitent, toutefois, la mise en œuvre de moyens humains et financiers significatifs.



Photothèque ATC (Sebillie)

Via ferrata près de Tolla.

Le projet de convention d'objectif et d'assistance technique pour la réalisation d'une radiographie des activités de loisirs physiques et sportives de pleine nature dans leur dimension touristique proposée par l'Agence du tourisme de la Corse représente une perspective de développement concerté prenant conjointement en compte les dimensions de préservation de l'environnement et de développement économique.

Loisirs et espaces naturels

Caractéristiques principales

- Patrimoine naturel extrêmement riche et diversifié favorisant le développement des activités de nature.
- Importance des espaces naturels à proximité des zones urbaines.
- Importance des espaces gérés.

Tendances évolutives

- Maîtrise insuffisante par les services chargés de l'environnement des procédures d'instruction liées à la création de structures de pratique des activités de nature.
- Développement des loisirs motorisés et non-respect de la réglementation.
- Poursuite de la réalisation du sentier du littoral.
- Aménagement à des fins conservatoires et d'accueil du public des plages et arrières plages.
- Mise en œuvre des plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

Objectifs de référence

Engagements internationaux

- Chartes européennes du tourisme durable et du sport.

Engagements nationaux

- Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à la l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.
- Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 relative au schéma de services collectifs du sport (SSCS).
- Loi n° 91-2 du 13 décembre 2000 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.
- Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.
- Code du sport (art. L.311 relatif aux sports de nature).
- Code de l'environnement.
- Code forestier (art. R.331-3 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules à moteur hors des routes et chemins ouverts à la circulation publique).

Engagements régionaux

- Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC, à venir).

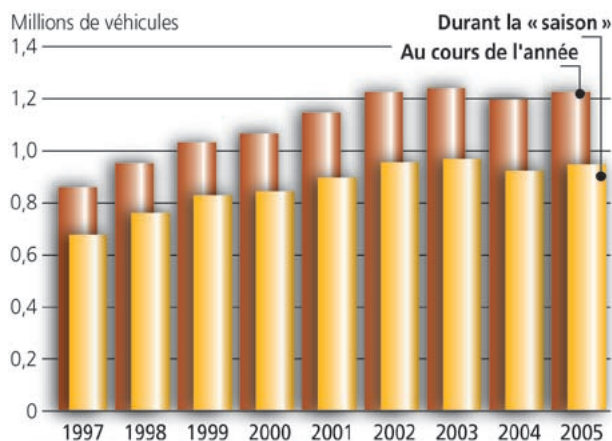
Les déplacements

La route : l'impact du tourisme

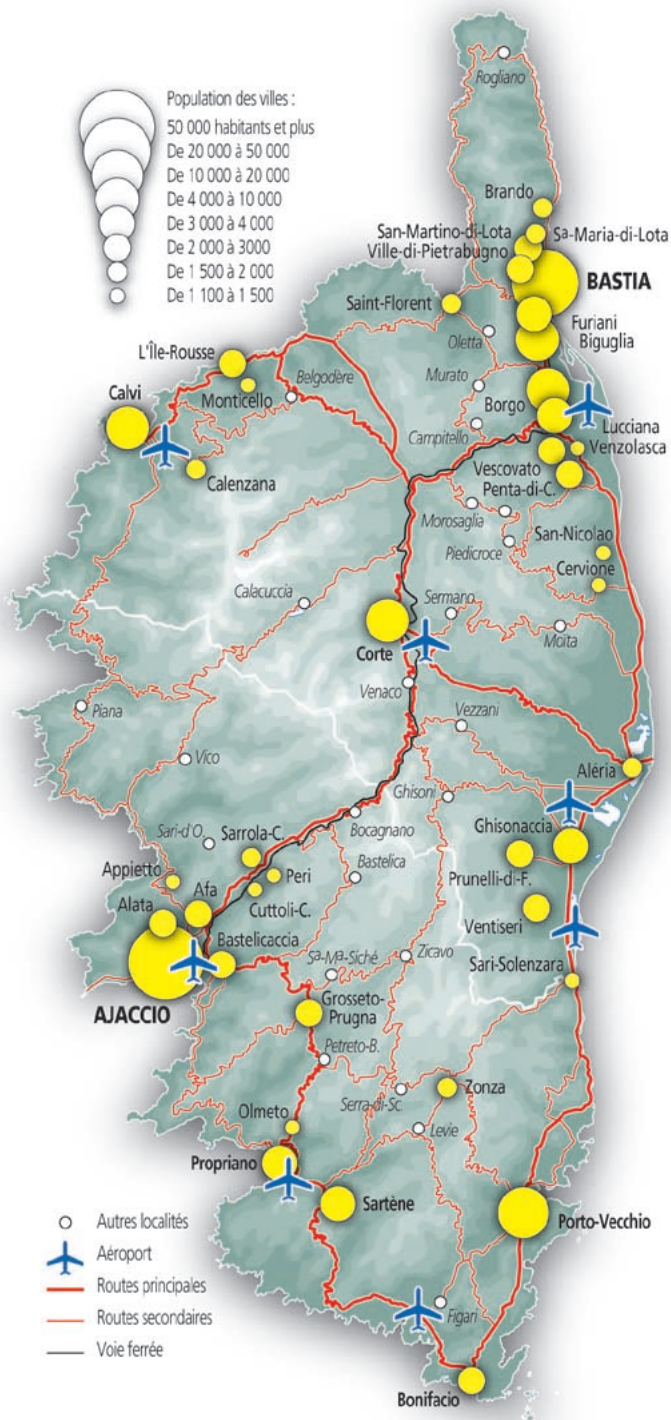
Avec 7 400 km, la longueur du réseau routier Corse reste inchangée depuis de nombreuses années. Toutefois, de nombreux chantiers d'aménagements d'importance ont été réalisés ou ont été engagés au cours des dix dernières années.

Le parc des voitures de moins de 15 ans s'élevait au premier janvier 2005 à 186 240 véhicules. Entre le 1^{er} janvier 1996 et le 1^{er} janvier 2004, le nombre de véhicules de moins de 15 ans a augmenté de 3,8 % (soit environ 7 000 véhicules de plus en circulation), alors que la moyenne nationale est de 9,1 % sur la même période.

La fréquentation touristique induit un accroissement considérable du parc automobile sur l'île en saison estivale.



L'évolution du trafic des véhicules particuliers transportés par voie maritime (entrées et sorties)



L'embarcadere de Porto-Vecchio



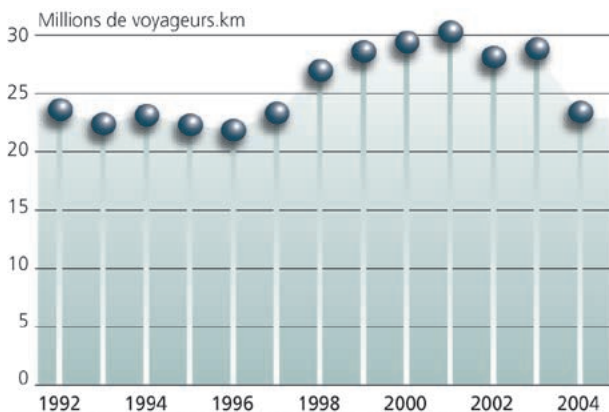
Photothèque DIREN Corse

■ Le chemin de fer : une régression provisoire ?

Le réseau ferré s'étend sur 231 km de voies. Le transport de marchandises par voie de chemin de fer reste très limité.

Après une augmentation constante à partir du milieu des années quatre-vingt-dix, le trafic ferroviaire de voyageurs baisse de plus de 20 % entre 2001 et 2004.

D'importants travaux de remise à niveau du réseau ont été entrepris par la Collectivité territoriale de Corse.



L'évolution du trafic ferroviaire de voyageurs



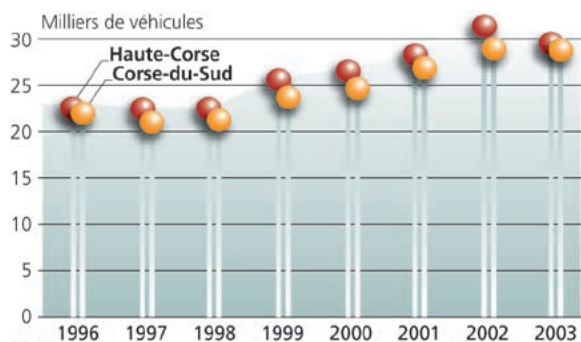
Carte postale abcienne.

La voie ferrée Ajaccio-Corte-Bastia,
une voie de communication autrefois essentielle.

■ Le bruit : une nuisance de plus en plus prise en compte

Le recensement des voies bruyantes a été effectué par les DDE de Corse-du-Sud et de la Haute-Corse.

Un observatoire du bruit et un pôle de compétence du bruit ont été créés en Corse-du-Sud. La constitution d'un pôle de compétence du bruit est en cours en Haute-Corse.



L'évolution du nombre d'immatriculations de véhicules

Les déplacements et le bruit

Caractéristiques principales

- Transports collectifs peu développés.
- Accroissement important du parc automobile en saison estivale.
- Transports ferroviaire de marchandises peu développés.
- Création d'un pôle de compétence du bruit en Corse-du-Sud

Tendances évolutives

- Création d'un pôle de compétence du bruit en Haute-Corse

Objectifs de référence

Engagements internationaux

- Directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative au bruit dans l'environnement.

Engagements nationaux

- Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.
- Loi « Urbanisme et habitat » du 2 juillet 2003.
- Code de l'urbanisme.
- Loi n° 92-144 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.
- Code de l'environnement : article L. 571-1 et suivants sur le bruit.

A hiker with a backpack is standing on a grassy bank, looking through binoculars. The landscape is lush green with a winding stream. The text is overlaid on the image.

Enjeux, orientations stratégiques et indicateurs

Les milieux naturels

Enjeu : **Concilier préservation du patrimoine naturel et développement économique.**

Actions

- Sauvegarder les écosystèmes et assurer les conditions de leur pérennité.
- Encourager les modes de production agricole participant à l'entretien du territoire et au maintien d'espaces ouverts.
- Mettre en œuvre les plans de gestion (DOCOB) des sites Natura 2000 et des zones de nature du Parc naturel régional de Corse.
- Doter chaque site ou groupe de sites de zones humides d'un DOCOB, le mettre en œuvre et désigner un gestionnaire.
- Conforter la stratégie mise en œuvre pour gérer les espaces naturels à haute valeur patrimoniale et paysagère (sites Natura 2000, zones humides, grands sites classés, réserves naturelles, arrêtés de biotope, aires marines protégées, etc.) en s'appuyant sur les réseaux de gestionnaires et d'animateurs.

- Renforcer la concertation entre les services de l'État (pôle environnement) et les acteurs locaux pour traiter le plus en amont possible des conflits d'usage dans les planifications à venir.
- Utiliser les documents d'urbanisme pour rendre opposable les protections et les inventaires existants.
- Promouvoir une gestion durable des espaces naturels littoraux (action n°7 du PASEC) et leur prise en compte dans les documents de planifications (PADDUC, PLU, etc.).
- Sensibiliser les élus à la gestion des espaces naturels.
- Préconiser, chaque fois que possible, la mise en œuvre d'une démarche de type SAGE favorisant la concertation locale et la prise en compte transversale des dimensions sociale, économique et environnementale.
- Favoriser et renforcer les acquisitions foncières sur les milieux humides.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
1.1.1.1	Nombre de documents d'objectifs en cours d'élaboration	DIREN
1.1.1.2	Pourcentage de sites natura 2000 avec DOCOB validé et structure animatrice désignée	DIREN
1.1.1.3	Nombre de contrats de gestion des milieux signés dans le cadre de Natura 2000	DDAF
1.1.1.4	Surfaces correspondantes aux contrats de gestion des milieux signés dans le cadre de Natura 2000	DDAF
1.1.1.5	Nombre de plans de gestion des milieux élaborés hors Natura 2000	CERL, ONF
1.1.1.6	Nombre d'actions de restauration fonctionnelle des zones humides	DIREN
1.1.1.7	Surfaces concernées par des actions de restauration fonctionnelle des zones humides	DIREN
1.1.1.8	Nombre d'exploitations agricoles aidées pour une action contribuant à une meilleure prise en compte de l'environnement	DDAF
1.1.1.9	Surfaces de terres agricoles faisant l'objet d'une intensification suite au remembrement (drainage, irrigation, transformation de prairies permanentes en cultures)	DDAF
1.1.1.10	Surfaces forestières gérées avec un objectif prioritaire d'amélioration de la biodiversité, du paysage et / ou de la conservation des sols	DDAF
1.1.1.11	Nombre de sites concernés par un document d'objectif ayant contribué à la modernisation des ZNIEFF	DIREN
1.1.1.12	Nombre de sites mis en gestion contractuelle et surfaces	CREN, conservatoire
1.1.1.13	Nombre de sites acquis et surfaces	CREN, conservatoire
1.1.1.14	Nombre de conventions de partenariat mises en place	CREN, conservatoire
1.1.1.15	Pourcentage de ZNIEFF actualisées cumulé chaque année	DIREN
1.1.1.16	Pourcentage de réserves naturelles disposant d'un plan de gestion	OEC
1.1.1.17	Nombre de plans de gestion en vigueur en milieu humide quel que soit le statut de la zone (réserve, Natura 2000, etc.)	OEC, DIREN
1.1.1.18	Nombre de ZNIEFF nouvelles par an	DIREN



Photothèque DIREN Corse (S. Cart)

Guêpiers d'Europe

Les espèces

Enjeu : Connaître, maintenir ou restaurer la biodiversité.

Actions

- Poursuivre la politique d'acquisition foncière menée par le Conservatoire du littoral.
- Compléter la couverture actuelle du réseau des espaces réglementés. Accroître les zones de préemption (arrêtés préfectoraux de protection de biotope, classement de sites, réserves naturelles).
- Améliorer et pérenniser les inventaires et le suivi des espèces à forte valeur patrimoniale.
- Assurer la bonne mise en œuvre des plans de restauration.
- Organiser le référencement et la gestion géomatique* des espèces patrimoniales à travers l'application informatique OGREVA (*outil géographique de recensement des espèces végétales et animales*).
- Combattre l'introduction et la dissémination des espèces invasives.
- Poursuivre l'inventaire des milieux humides, toute typologie confondue (mares temporaires, lagunes, pozzine*, lacs, etc.).

Indicateurs

Code	Libellé	Source
1.2.1.1	Nombre d'espèces de la directive « Habitats » (ann. 2) présents dans les sites ayant fait l'objet de contrats	DIREN
1.2.1.2	Nombre d'espèces de la directive « Oiseaux » (ann. 1) présents dans les sites ayant fait l'objet de contrats	DIREN
1.2.1.3	Nombre d'habitats de la directive « Habitats » (ann. 1) présents dans les sites ayant fait l'objet de contrats	DIREN
1.2.1.4	Contribution financière des collectivités territoriales aux conservatoires (botaniques et régionaux)	DIREN
1.2.1.5	Nombre d'espèces menacées ayant fait l'objet de mesures de gestion	DIREN
1.2.1.6	Contribution financière des collectivités territoriales aux parcs naturels régionaux	PNRC, OEC
1.2.1.7	Nombre de stations d'observations recensées (par espèces)	DIREN (OGREVA)
1.2.1.8	Nombre de stations d'espèces menacées ou protégées découvertes dans l'année	DIREN, RN
1.2.1.9	Nombre d'outils locaux relatifs à l'observation des espèces animales et végétales	DIREN
1.2.1.10	Pourcentage d'espèces de la directive « Habitats » (annexe 2) présentes dans les RN et APPB	DIREN, RN, CREN
1.2.1.11	Pourcentage d'espèces végétales déterminantes présentes dans au moins une ZNIEFF	DIREN
1.2.1.12	Nombre d'espèces protégées nationales, régionales et de la directive « Habitats » (ann. 2 et 4) en milieu humide faisant l'objet d'un plan de gestion	DIREN
1.2.1.13	Pourcentage d'espèces nicheuses de la directive « Oiseaux » (annexe 1) présentes dans les RN et APPB	DIREN, RN, CREN

Les pollutions

Les déchets

Enjeu : **Maîtriser les filières de gestion des déchets.**

- Actions*
- Favoriser le recyclage matière et organique, y compris celui des déchets du BTP.
 - Organiser le regroupement et le transport des déchets de manière à en réduire les coûts.
 - Limiter la mise en décharge au strict nécessaire.
 - Systématiser l'usage du rail pour le transport des déchets dans tous les cas où c'est possible.
 - Mettre en service l'unité de valorisation énergétique (UVE).
 - Supprimer les décharges illégales et réhabiliter les anciennes décharges.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
2.1.1.1	Tonnages de déchets valorisables grâce aux équipements financés	ADEME
2.1.1.2	TEP économisées	ADEME
2.1.1.3	Population nouvellement sous contrat pour la collecte sélective	ADEME
2.1.1.4	Nombre de décharges réhabilitées	OEC
2.1.1.5	Nombre d'équipements (stations transit, CET, UVE) opérationnels / nombre prévu dans le PIEDMA	ADEME

La qualité des eaux

Enjeu : **Garantir le bon état écologique et sanitaire des milieux aquatiques (application des directives européennes DCE et ERU).**

- Actions*
- Adapter, mettre au norme, renouveler ou réhabiliter les installations d'assainissement existantes.
 - Intégrer le traitement des boues et des matières de vidange dans la filière de valorisation des déchets.
 - Promouvoir les recours à l'assainissement autonome pour les habitations et installations isolées.
 - Renforcer la lutte contre les pollutions d'origine non domestique.
 - Promouvoir les actions d'entretien des cours d'eau.
 - Garantir un débit minimal écologique des cours d'eau.
 - Développer une culture d'accompagnement des procédures (aides aux communes).

Indicateurs

Code	Libellé	Source
2.2.1.1	Nombre de stations d'épuration créées et mises aux normes (matière organique)	DDAF, SATESE
2.2.1.2	Nombre d'équivalents-habitants correspondants aux stations d'épuration créées et mises aux normes (matière organique)	DDAF, SATESE
2.2.1.3	Quantités de pollution des collectivités locales (disposant d'un réseau d'assainissement) nouvellement éliminées en matière organique	DDAF, SATESE



Photothèque ATC (Antoni)

Randonnée au Capu Rossu.

La qualité de l'air

Enjeu : Améliorer la connaissance et la qualité de l'air extérieur.

Actions

- Réduire les rejets industriels gazeux de la centrale EDF du Vazzio.
- Réduire l'ensemble des rejets gazeux hors industriels.
- Sensibiliser et inciter les collectivités du golfe d'Ajaccio et de la région bastiaise à étudier et mettre en œuvre des modes de déplacement alternatifs.
- Réaliser un bilan annuel de l'évolution de la qualité de l'air du golfe d'Ajaccio et de la région bastiaise à partir des données AASQA.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
2.3.1.1	Émissions de polluants évitées : SO ₂	ADEME, DRIRE
2.3.1.2	Émissions de polluants évitées : NO ₂	ADEME, DRIRE
2.3.1.3	Émissions de polluants évitées : COV	ADEME, DRIRE
2.3.1.4	Émissions de CO ₂ évitées	ADEME, DRIRE
2.3.1.5	Nombre d'analyseurs fixes supplémentaires installés	ASSQA
2.3.1.6	Nombre d'actions mises en place MDA	DRE
2.3.1.7	Nombre de PDU approuvés	DRE
2.3.1.8	Pourcentage de réduction des émissions de SO ₂ des centrales thermiques par rapport à l'année 2000	DRIRE
2.3.1.9	Pourcentage de réduction des émissions de NO ₂ des centrales thermiques par rapport à l'année 2000	DRIRE
2.3.1.10	Pourcentage de réduction des émissions de COV des centrales thermiques par rapport à l'année 2000	DRIRE
2.3.1.11	Pourcentage de réduction des émissions de CO ₂ des centrales thermiques par rapport à l'année 2000	DRIRE

Les ressources naturelles

Les ressources en eau

Enjeu : Promouvoir une gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin corse

- Actions**
- Mettre en œuvre les orientations du SDAGE.
 - Encourager l'élaboration des SAGE ou des contrats de milieux sur les territoires où cela est pertinent.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
3.1.1.1	Nombre de SAGE ayant fait l'objet d'un soutien aux différentes étapes de la procédure : émergence	DIREN
3.1.1.2	Nombre de contrats de rivières ou de baies ayant fait l'objet d'un soutien aux différentes étapes de la procédure : en cours d'élaboration	DIREN
3.1.1.3	Surface régionale couverte par un SAGE approuvé	DIREN
3.1.1.4	Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'actions d'amélioration	DIREN
3.1.1.5	Nombre de SAGE ayant fait l'objet d'un soutien aux différentes étapes de la procédure : instruction	DIREN
3.1.1.6	Nombre de SAGE ayant fait l'objet d'un soutien aux différentes étapes de la procédure : élaboration	DIREN
3.1.1.7	Nombre de SAGE ayant fait l'objet d'un soutien aux différentes étapes de la procédure : mise en œuvre	DIREN
3.1.1.8	Nombre de contrats de rivières ou de baies ayant fait l'objet d'un soutien aux différentes étapes de la procédure : signés	DIREN
3.1.1.9	Nombre de contrats de rivières ou de baies ayant fait l'objet d'un soutien aux différentes étapes de la procédure : achevés	DIREN

Enjeu : Améliorer la connaissance de la ressource et des usages pour mettre en œuvre les leviers d'une gestion équilibrée.

- Actions**
- Lancer des études de connaissance sur les ressources, notamment souterraines, afin de mieux connaître celles qui existent et en identifier de nouvelles.
 - Lancer les démarches de connaissance des usages afin de valoriser les pratiques économes.
 - Chercher, par le maillage des réseaux ou des stockages complémentaires, à rationaliser et sécuriser la desserte des zones déficitaires.

Cascade de la Gravona.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
3.1.2.1	Nombre de stations d'observation des eaux souterraines créées ou modernisées (y compris mises en réseau)	DIREN
3.1.2.2	Nombre de stations de mesures hydrométrique créées ou modernisées	DIREN
3.1.2.3	Nombre d'ouvrages de prélèvement pour l'AEP avec DUP définissant les périmètres de protection prononcée dans le cadre du programme	DDAF, DDASS
3.1.2.4	Volume correspondant aux ouvrages de prélèvement pour l'AEP avec DUP définissant les périmètres de protection prononcée dans le cadre du programme	DDAF, DDASS
3.1.2.5	Volumes nouvellement autorisés pour irrigation	OEHC



Photothèque ATC (Attard)



Photothèque ATC (Attard)

Une crique de la presqu'île de Scandola.

Les ressources forestières

Enjeu : Promouvoir une gestion durable des forêts permettant de concilier les besoins de développement insulaire d'une part, la préservation de la ressource et la qualité des écosystèmes forestiers d'autre part.

- Actions**
- Organiser et développer la protection du patrimoine naturel forestier.
 - Assurer une coordination des mises en protection.
 - Continuer les inventaires nécessaires à une meilleure connaissance du patrimoine forestier.
 - Développer l'activité de recherche scientifique.
 - Encourager et augmenter la réalisation des documents de gestion forestière.
 - Appuyer et développer la filière bois en diversifiant les ressources (pin maritime) et les utilisations (bois énergie).
 - Soutenir et favoriser les actions en faveur de la biodiversité et de son suivi.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
3.2.1.1	Taux en nombre et surface des forêts disposant d'un document de gestion agréé	ONF
3.2.1.2	Répartition en surface des objectifs de gestion assignés aux forêts disposant d'un document de gestion agréé	ONF
3.2.1.3	Surface de châtaigneraie, oliveraie et suberaie rénovées	DRAF
3.2.1.4	Surface des forêts constitutive d'un réseau de réserves (biologique, naturelle, de chasse)	ONF
3.2.1.5	Proportion de documents de gestion décrivant les caractéristiques écologiques et prévoyant des mesures en faveur de la biodiversité	ONF
3.2.1.6	Nombre d'actions engagées en faveur d'espèces forestières à forte valeur patrimoniale (if, sittelle corse, autour, grande noctule, etc.) et budget annuel attribué	ONF
3.2.1.7	Nombre d'actions engagées en faveur d'habitats naturels remarquables et budget annuel attribué	ONF
3.2.1.8	Nombre d'études réalisées contribuant à une meilleure connaissance des habitats et du comportement des essences présentes en Corse	DRAF
3.2.1.9	Surfaces couvertes par un catalogue des stations forestières	DRAF

Les ressources énergétiques

Enjeu : Favoriser le développement des énergies renouvelables dans le respect des contraintes environnementales (eau, paysage, milieux)

Actions

- Élaborer des schémas régionaux.
- Développer la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (hydroélectricité, énergie solaire, énergie éolienne, valorisation énergétique des déchets, bois énergie).

Indicateurs

Code	Libellé	Source
3.4.1.1	Puissance installée en énergies renouvelables	ADEME
3.4.1.2	Surface de capteurs solaires installés	ADEME
3.4.1.3	Nombre d'opérations HQE soutenues	ADEME
3.4.1.4	Nombre d'investissements soutenus	ADEME
3.4.1.5	Nombre d'études, actions de conseils, actions d'aide à la décision soutenues	ADEME
3.4.1.6	Nombre d'investissements soutenus, par type d'énergies renouvelables	ADEME
3.4.1.7	Accroissement de la production régionale d'énergie à partir d'énergies renouvelables et/ou locales	ADEME
3.4.1.8	Nombre de schémas régionaux et d'études globales	ADEC

Enjeu : Favoriser la maîtrise de la consommation énergétique.

Actions

- Développer les programmes de maîtrise de l'énergie

Indicateurs

Code	Libellé	Source
3.4.2.1	Nombre de programmes de maîtrise de l'énergie	ADEC

Enjeu : Réduire les rejets et les pollutions, tout en sécurisant la production et la distribution

Actions

- Remplacer les deux centrales thermiques existantes (Vazzino et Lucciana) par de nouvelles centrales répondant aux exigences environnementales et équipées de moteurs bicarburation (fioul ou gazole / gaz).
- Augmenter la part de l'interconnexion.
- Étudier la faisabilité d'un raccordement en gaz naturel de la Corse et en particulier des centrales thermiques au pipe-line qui reliera l'Algérie à la Sardaigne et l'Italie (projet GALSI).
- Sensibiliser les usagers à une connexion au réseau de gaz et à l'utilisation de GPL en zones rurales.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
3.4.3.1	Puissance totale installée du parc (en MW)	DRIRE
3.4.3.2	Consommation électrique (en MWh)	EDF, DRIRE
3.4.3.3	Consommation de gaz (en MWh)	DRIRE
3.4.3.4	Consommation de GPL (en tonnes)	DRIRE



Photothèque DIREN Corse

Les ressources marines

Enjeu : **Promouvoir le développement de la pêche professionnelle en assurant la préservation du milieu et de la ressource piscicole**

- Actions*
- Promouvoir des études de quantification du stock.
 - Mettre en œuvre un dispositif de suivi des prélèvements.
 - Développer le programme d'implantation de récifs artificiels.
 - Pérenniser le programme « Langouste ».
 - Accentuer la surveillance des côtes.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
3.3.1.1	Nombre d'études de quantification du stock réalisées	OEC
3.3.1.2	Nombre de ports faisant l'objet d'un suivi de prélèvement	OEC
3.3.1.3	Nombre de récifs artificiels implantés	OEC

Les ressources en matériaux

Enjeu : **Garantir l'accès à la ressource en favorisant l'intégration des carrières dans l'environnement.**

- Actions*
- Finaliser le schéma interdépartemental des carrières.
 - Améliorer l'intégration des carrières dans le paysage (en matière de réhabilitation après exploitation).

Indicateurs

Code	Libellé	Source
3.5.1.1	Nombre d'outils de planification élaborés	DRIRE

Les inondations

Enjeu : Concilier les exigences du développement et de l'aménagement du territoire avec l'absolue nécessité d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens

Actions

- Poursuivre l'élaboration des cartographies informatives et réglementaires.
- Développer les démarches opérationnelles de prévention, de protection et de sauvegarde du point de vue de l'aménagement et de l'urbanisme.
- Développer les outils de gestion et de diffusion de la connaissance sur les crues et inondations

ainsi que les actions et outils d'information et de communication en direction des élus, du public, des professionnels.

- Développer les outils d'acquisition de connaissance et de prévision météorologique et hydrologique (par exemple, créer un service de prévision des crues).
- Développer les outils de réduction de l'aléa en soutenant notamment les actions d'entretien des cours d'eau.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
4.1.1.1	Nombre de communes pour lesquelles un PPR a été prescrit	DIREN, préfectures
4.1.1.2	Nombre de DCS réalisés	DIREN, préfectures
4.1.1.3	Nombre de DICRIM réalisés	DIREN, préfectures
4.1.1.4	Nombre de communes pour lesquelles un PPR a été approuvé	DIREN, préfectures
4.1.1.5	Nombre de communes nouvellement couvertes par une cartographie des zones inondables	DIREN
4.1.1.6	Nombre d'aménagements de protection réalisés	DIREN
4.1.1.7	Nombre d'études réalisées et nombre de communes concernées	DIREN
4.1.1.8	Surface frappée par une limitation de l'urbanisation	DIREN

Brûlages de maquis expérimentaux destinés à mieux comprendre le comportement du feu et mieux organiser la prévention



Les incendies de forêts

Enjeu : Mettre en application le plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI)

Actions

- Conduire les études de planification (PLPI et PRMF).
- Mettre en place une maîtrise d'ouvrage supra communale pour la réalisation des travaux prévus aux PLPI.
- Animer les projets prévus aux PLPI.
- Animer et mettre en place une maîtrise d'ouvrage unique de la CTC pour la réalisation des opérations de PRMF.
- Créer les infrastructures d'aide à la lutte définies dans les PLPI et PRMF.
- Protéger par brûlage dirigé les milieux forestiers pour la PRMF.
- Maintenir en état les ouvrages d'aide à la lutte.
- Aider les communes à faire appliquer le débroussaillage réglementaire.
- Créer un fonds (régional/départemental) de financement du débroussaillage réglementaire.
- Piloter les actions définies dans le PPFENI.
- Suivre et évaluer les réalisations du PPFENI.
- Améliorer la connaissance des causes d'incendie issue de la base de données Prométhée.
- Informer et sensibiliser le grand public.
- Sensibiliser les scolaires.
- Sensibiliser et informer les professionnels des entreprises de travaux en milieu rural.
- Étudier les actions à mener pour éviter les incendies provenant des réseaux électriques.
- Animer des réunions auprès des gestionnaires de dépôts d'ordures.
- Mettre en œuvre le brûlage dirigé sur les estives.
- Définir et mettre en œuvre des actions judiciaires pérennes.
- Simplifier l'application de la réglementation du débroussaillage autour des habitations.
- Mettre en place les plans de prévention contre les risques d'incendies de forêt (PPR-IF).
- Définir des prescriptions minimales d'urbanisation et de construction pour la prise en compte du risque.
- Prévenir les risques liés à la fréquentation des sentiers et des milieux naturels.
- Mettre en œuvre le système d'information géographique DFCI départemental.
- Inciter à la gestion durable du territoire agricole.
- Réaliser systématiquement des retours d'expérience sur les incendies ayant concerné des ouvrages d'aide à la lutte ou des habitations.
- Clarifier le statut des ouvrages d'aide à la lutte déjà existants.
- Améliorer le réseau Météo-France spécialisé dans l'évaluation du danger d'incendie.
- Organiser des formations croisées inter services.
- Croiser les données Prométhée et ODARC.
- Expérimenter le brûlage dirigé hors estives au profit des éleveurs.
- Créer des interfaces et mener des opérations de débroussaillage au niveau communal.
- Entretien des ouvrages débroussaillés grâce à l'agriculture.
- Prendre en compte les activités agricoles contribuant à la lutte et à la prévention des incendies dans le plan de développement rural de la Corse.

Indicateurs

Code	Libellé		Source
4.1.2.1	Nombre d'éclosions d'incendies	Moyenne sur les cinq dernières années	Coord. Prométhée
4.1.2.2	Nombre de grands feux (de plus de 100 ha)		Coord. Prométhée
4.1.2.3	Surface parcourue par les incendies		Coord. Prométhée
4.1.2.4	Surface forestière parcourue par les incendies		DDAF
4.1.2.5	Surface d'espaces remarquables parcourue par les incendies		DDAF
4.1.2.6	Nombre de personnes (civiles et personnel de lutte) tuées ou blessées par les incendies		SDIS
4.1.2.7	Nombre de bâtiments détruits ou endommagés par les incendies		DDAF

L'érosion littorale

Enjeu : **Améliorer les outils de connaissance et de prévention.**

- Actions*
- Développer les outils d'acquisition de connaissance et de gestion.
 - Poursuivre l'élaboration de la cartographie informative.
 - Poursuivre la mise en oeuvre de moyens de lutte contre l'érosion.
 - Systématiser le suivi de l'efficacité et des travaux engagés.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
4.1.3.1	Linéaire d'érosion et de régression	DRE, DRAM, DIREN
4.1.3.2	Nombre de PPR initiés ou en cours	DRE, DRAM, DIREN
4.1.3.3	Linéaire aménagé	DRE, DRAM, DIREN

Les avalanches

Enjeu : **Améliorer la prévision et la connaissance.**

- Actions*
- Développer un réseau de stations automatiques de mesures nivologiques pour pallier le fonctionnement aléatoire des stades de neige.
 - Soutenir et développer la formation en nivologie des professionnels de la montagne.
 - Améliorer la sensibilisation des usagers de la montagne au risque avalanche.
 - À moyen terme, installer la DSA (*détection sismique des avalanches*), mise au point par le Centre d'études de la neige de Météo-France.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
4.1.4.1	Nombre de stations automatiques de mesures nivologiques	Météo-France
4.1.4.2	Nombre d'actions annuelles de formation en nivologie des professionnels de la montagne	Météo-France
4.1.4.3	Nombre d'actions annuelles de sensibilisation des usagers de la montagne au risque avalanche	Météo-France
4.1.4.4	Nombre de détection d'avalanches annuelles par la DSA	Météo-France

L'amiante environnemental

Enjeu : **Diminuer la mortalité par cancer du poumon et de la plèvre en Haute-Corse par réduction de l'exposition.**

- Actions*
- Améliorer la connaissance de l'aléa « amiante environnemental » et du risque sanitaire associé dans les communes où le risque est le plus fort.
 - Inciter les collectivités, les professionnels et la population à gérer le risque lié à l'amiante environnemental.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
4.1.6.1	Nombre de communes bénéficiant d'une étude de l'amiante environnemental et d'une étude d'exposition	DDASS
4.1.6.2	Proportion de communes à risque qui gèrent le risque lié à l'amiante environnemental	DDASS

La radioactivité naturelle

Enjeu : Mettre en application les mesures du plan régional santé et environnement en matière de radon.

Actions

- Établir la liste nominative des établissements visés par l'arrêté du 22 juillet 2004.
- Transmettre aux responsables des établissements visés la circulaire du 20 décembre 2004 et demander sa mise en œuvre.
- Alimenter la base informatique de données nationales « Appliradon ».
- Faire un suivi des travaux dans les établissements où la concentration en radon est supérieure à 400 Bq/m³.
- Lancer des actions dans le milieu du travail.
- Sensibiliser les particuliers sur le risque radon et les inciter à procéder à des mesures de concentration en particulier dans les maisons individuelles.

- Proposer la prise en compte de prescriptions de protection vis-à-vis du radon dans les habitations sur les zones à risque dans les règles de construction ou dans les documents d'urbanisme des communes concernées.
- Faire un bilan annuel des actions menées par les propriétaires.
- Achever l'évaluation sanitaire du risque radon sur la région Corse et en assurer sa diffusion et médiatisation.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
4.1.5.1	Nombre d'établissements sanitaires et médicaux sociaux ayant mis en œuvre le plan de surveillance et de gestion du risque radon	DDASS
4.1.5.2	Nombre d'établissements d'hébergement recevant du public (camping, hôtels, etc.) ayant mis en œuvre le plan de surveillance et de gestion du risque radon	DDASS
4.1.5.3	Nombre d'établissements d'enseignements ayant mis en œuvre le plan de surveillance et de gestion du risque radon	DDASS
4.1.5.4	Évolution du % d'ERP classés entre 400 et 1.000 Bq/m ³	DDASS
4.1.5.5	Évolution du % d'ERP classés au dessus de 1.000 Bq/m ³	DDASS



Photothèque CEURL

Rochers dans le Sartenais.

Les risques technologiques

Enjeu : Promouvoir une meilleure prise en compte des risques technologiques.

Actions

- Établir les PPR-T prévus.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
4.2.1.1	Nombre de PPR-T approuvés	DDE, DRIRE
4.2.1.2	Existence d'une convention entre l'Etat, l'exploitant et les collectivités locales	DDE, DRIRE

Les paysages

Enjeu : **Maintenir la qualité, la diversité et l'originalité des paysages.**

Actions

- Poursuivre la politique de classement et d'inscription des sites.
- Assurer la prise en compte du paysage et lutter contre sa banalisation dans les projets d'aménagements quel que soit le statut du site concerné.
- Inciter les communes à se doter de documents d'urbanisme intégrant un volet paysage.

- Enrichir les porter à connaissance des documents d'urbanisme et assurer un suivi régulier de leur élaboration et révisions en particulier pour ceux soumis à évaluation environnementale.
- Lutter contre l'uniformisation des paysages dans les zones de forte pression d'urbanisation.
- Favoriser le maintien voire la reprise d'activités structurantes pour le paysage (vergers, pastoralisme, réhabilitations des terrasses, suberaies*, etc.).
- Élaborer des cahiers des charges architecturaux et paysagers.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
5.1.1.1	Nombre de sites classés et de sites inscrits	DIREN
5.1.1.2	Nombre de documents d'urbanisme intégrant un volet paysage	DIREN
5.1.1.3	Nombre de cahiers des charges architecturaux et paysagers élaborés	DIREN

L'urbanisation et les déplacements

Enjeu : **Maîtriser l'urbanisation.**

Actions

- Inciter les communes à se doter de plans locaux d'urbanisme (PLU) et, pour les communes plus petites, de cartes communales.

- Faire appliquer de façon cohérente et raisonnée la loi « Littoral ».
- Conduire des réflexions à l'échelle des bassins de vie (*schéma de cohérence territoriale*).
- Inciter les communes à penser à une urbanisation plus économe en matière d'espace.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
5.3.1.1	Nombre de communes avec POS approuvé	DRE
5.3.1.2	Nombre de communes avec PLU approuvé	DRE
5.3.1.3	Nombre de SCOTT en cours d'étude	DRE
5.3.1.4	Nombre de communes avec carte communale	DRE
5.3.1.5	Surface moyenne d'espace par logement	DRE
5.3.1.6	Superficie des zones N dans les PLU des communes littorales	DRE
5.3.1.7	Nombre de communes littorales ayant mis leur document d'urbanisme en conformité avec la loi « Littoral »	DRE



Photothèque DIREN Corse

Les loisirs dans les espaces naturels

Enjeu : Concilier développement touristique, activités de loisirs physiques et sportives de pleine nature et préservation du patrimoine naturel.

Actions

- Mettre en place des schémas régionaux pour les différentes activités physiques de pleine nature permettant d'envisager une évolution concertée en cohérence avec les objectifs de développement durable.

- Établir, en l'absence de schémas régionaux, une évaluation économique et environnementale préalable à la mise en place de certains équipements de plein air (via ferrata*, parcours acrobatiques en hauteur, canyonisme*, manifestations sportives ponctuelles, etc.).

- Mettre en œuvre une radiographie des activités de loisirs physiques et sportives de pleine nature dans une perspective de développement concerté prenant conjointement en compte les dimensions de préservation de l'environnement et de développement économique.

- Mettre en œuvre une charte de qualité permettant une labellisation des structures dédiées aux pratiques des activités physiques de pleine nature intégrant une dimension éco-touristique.

- Positionner la destination Corse sur un axe de développement d'excellence éco-touristique afin notamment de valoriser et d'accroître sa notoriété, son attractivité et sa gamme de produits sur une thématique tourisme de nature et durable.

- Favoriser la cohésion des acteurs privés et publics.

- Créer des équipements structurants protégeant et valorisant l'attrait touristique du patrimoine naturel du littoral et de la montagne.

- Limiter le nombre de sites de pratique des activités de pleine nature en fonction de la sensibilité du milieu dans un même secteur géographique.

- Promouvoir la création des structures intercommunales propres à soutenir dans un espace cohérent des projets d'équipement structurants.

- Porter une attention accrue aux zones littorales terrestres (plages, arrières-plages, etc.) exposées à une surfréquentation touristique et une pression foncière ainsi qu'aux aires marines de grande richesse patrimoniale à protéger.

- Mettre en œuvre des plans de gestion des sites et des OGS dans les secteurs les plus soumis à la pression touristique.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
5.2.1.1	Nombre d'arrêtés municipaux réglementant la circulation des véhicules à moteur	Préfectures
5.2.1.2	Pourcentage de sites de pratique des activités de pleine nature créés dans l'année ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale préalable	DRIS, ATC
5.2.1.3	Pourcentage de sites littoraux ayant fait l'objet d'un aménagement conciliant protection, maîtrise de la circulation et accueil du public par rapport aux sites sensibles recensés (ZNIEFF ou Natura 2000)	CERL, DIREN, DDE, ATC
5.2.1.4	Linéaire côtier accessible dont linéaire ouvert au titre de la servitude du passage des piétons sur le littoral	DRE
5.2.1.5	Nombre de schémas régionaux approuvés relatifs à des activités physiques de pleine nature	DRIS
5.2.1.6	Pourcentage de sites potentiels d'escalade non équipés ayant fait l'objet d'une expertise environnementale	DRIS
5.2.1.7	Pourcentage de sites potentiels de randonnée aquatique ayant fait l'objet d'une expertise environnementale	DRIS
5.2.1.8	Pourcentage de sites de pratique d'escalade, via ferrata, canyonisme et randonnée aquatique faisant l'objet d'une convention pratiquants / propriétaires	DRIS
5.2.1.9	Nombre de documents d'objectif Natura 2000 approuvés avec animation effective	DIREN

Les enjeux transversaux

La police de l'environnement

Enjeu : Améliorer la coordination des polices de l'environnement.

- Actions*
- Optimiser et mutualiser les moyens des services par une meilleure adéquation entre les moyens disponibles et les objectifs assignés, la formation et l'information des agents (organiser la remontée des informations du terrain).
 - Établir des priorités en terme de problèmes environnementaux nécessitant une mise en cohérence et une convergence des actions de police (sensibilisation, contrôle et verbalisation). Tirer l'enseignement du travail en cours sur le problème de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels afin de reproduire cette expérience sur d'autres problématiques.
 - Établir un plan d'action commun, définir des objectifs et un programme annuel : plan d'intervention commun établi au cours des six mois à venir.
 - Définir les modalités de la concertation avec les parquets.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
0.0.1.1	Nombre de procès verbaux de constat transmis au parquet par an	DIREN, DDAF, DRIRE, DDE, + Services de police, Parquet
0.0.1.2	Pourcentage de temps consacré à la mission de police	DDASS, ONEMA,
0.0.1.3	Taux de procédures/nombre de tournées de contrôle	ONCFS, ONF,
0.0.1.4	Taux de procédure classées sans suite/nombre de procédures engagées	réserves naturelles + Services de police, Parquet

La connaissance de l'environnement

Enjeu : Améliorer la production et la diffusion de la connaissance de l'environnement.

- Actions*
- Élaborer et mettre en œuvre un *schéma directeur régional des données environnementales*.
 - Conforter l'Observatoire de l'environnement de la Corse.

Indicateurs

Code	Libellé	Source
0.0.2.1	Nombre de bases de données environnementales accessibles via Internet	ORE

Une approche sociétale

L'éducation et la sensibilisation à l'environnement

■ **Thématique « zones humides »**

Il conviendrait de viser à la promotion des zones humides pour faire connaître leurs fonctions (hydrologiques, biologiques, etc.) et les faire reconnaître à leur juste valeur, celle d'infrastructure naturelle.

Il serait également opportun de pérenniser la manifestation annuelle « Journée mondiale des zones humides » Ramsar et d'élaborer des outils pédagogiques pour sensibiliser le public scolaire.

■ **Thématique « mer »**

Des actions de sensibilisation des différents publics sont actuellement mises en place :

- l'École de la mer, programme régional d'actions éducatives initié par l'OEC en partenariat avec l'Éducation nationale et le CRDP permet aux enfants de comprendre le fonctionnement d'un écosystème marin ;

- la manifestation « Connaître, aimer et protéger la mer » s'inscrit dans une démarche pérenne de connaissance des écosystèmes marins en réunissant partenaires associatifs, scientifiques, institutionnels et professionnels de la mer dans le cadre de journées combinant présentation de films, d'ateliers, de spectacles audio-visuels interactifs.

Un volet sensibilisation du LIFE sur les grands dauphins permet également de connaître les cétacés et leurs modes de vie et d'apprendre à limiter les interactions négatives entre l'homme et le dauphin.

Par ailleurs, des plaquettes sont réalisées pour les adultes afin de les sensibiliser aux différents aspects de l'environnement marin : carte de protection de l'espace littoral et marin corse, plaquettes sur les posidonies, plaquettes sur le sanctuaire Pelagos, etc.

Des séminaires d'échanges sur le milieu marin sont également organisés chaque année pour



Photothèque DSS de Corse et de la Corse-du-Sud



Photothèque DSS de Corse et de la Corse-du-Sud

Le littoral à Ruppione et un torrent à Pont-Porto.

dresser un bilan avec les différents partenaires sur les études menées et développer de nouvelles stratégies d'acquisition de connaissances.

■ **Thématique « eau »**

La promotion d'une gestion des eaux « par foyer » doit être encouragée. Cela concerne :

- l'éducation aux gestes du quotidien pour économiser l'eau : des douches plutôt que des bains, un brossage de dents robinet fermé, etc.



Photothèque ATC (Attard)

Tour génoise au Capu Rossu.

- la réduction des usages accessoires de l'eau : limiter l'arrosage des pelouses vertes en été, les lavages de voitures, etc.

Il est important de promouvoir les dispositifs « goutte à goutte » pour les jardins et les dispositifs de récupération d'eau de pluie.

■ **Thématique « espèces »**

Les programmes d'actions éducatives actuels concernent essentiellement l'avifaune* (OEC et association des « Amis du PNRC »), les chiroptères* (OEC, Groupe chiroptères), le balbuzard (PNRC) mais aussi le mouflon (PNRC) ou le dauphin (dans le cadre du LIFE LINDA).

Il conviendrait de développer les actions d'éducation et de sensibilisation au sein des réserves naturelles comme par exemple le sentier sous-marin du parc marin international qui permet de découvrir faune et flore sous-marine.

■ **Thématique « forêts »**

Les actions de sensibilisation menées concernent la découverte de l'écosystème forestier. Les opérations font suite à des projets d'école et prennent en compte la notion de gestion des espaces forestiers en rendant les élèves actifs et responsables dans des actions concrètes de terrain.

Il conviendrait de développer la création d'arbo-retums et de sentiers d'interprétation.

■ **Thématique « risques naturels »**

En matière d'incendie, pendant la période estivale, des messages et des spots (débroussaillage, règle de prudence, randonnée et risque incendie, etc.) sont diffusés régulièrement par les médias ainsi que sur les navires assurant les liaisons avec la Corse et dans les gares maritimes.

Il conviendrait de compléter cette action par :

- la sensibilisation des enfants et des adultes au problème des incendies. La prévention des incendies prévoit la nécessité de sensibiliser et d'informer afin de modifier les comportements en intervenant de façon croisée auprès des scolaires et du grand public. Cette démarche est jugée prioritaire par l'Assemblée de Corse qui recommande l'intensification de ce type de campagnes notamment dans le cadre du PPFENI ;
- la promotion d'une véritable culture du risque : programme de sensibilisation au risque inondation « Rivermed ».

■ **Thématique « patrimoine bâti et paysages »**

Il conviendrait de favoriser une meilleure connaissance du patrimoine de proximité. Par le biais de parcours de découverte et d'outils pédagogiques, il est souhaitable de mieux appréhender les aspects architecturaux traditionnels.

La mise en œuvre de l'observatoire photographique du paysage doit permettre de développer un regard sur le paysage et son évolution.



Quelques informations pratiques

Qui fait quoi ?

Les services régionaux de l'État

Direction régionale de l'environnement de Corse

Milieux naturels, milieu marin, faune, flore, eau, sites et paysages, aspects socio-culturels, techniques, juridiques et économiques de l'environnement, sensibilisation, etc.

DIREN - 19 cours Napoléon, Bât. D - 20000 Ajaccio
Tél. : 04 95 51 79 70 - Courriel : diren@corse.ecologie.fr
Site internet : www.corse.ecologie.gouv.fr

Direction régionale des affaires culturelles de Corse

Patrimoine archéologique, architecture, etc.

DRAC - 19 cours Napoleon - 20181 Ajaccio cedex
Tél. : 04 95 51 52 25 - Courriel : franck.leandri@culture.gouv.fr
Site internet : www.corse.culture.gouv.fr

Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse

Industrie, installations classées, carrières, déchets, air, etc.

DRIRE - Rue N. Péraldi, Rés. d'Ajaccio, Bât.A. - 20090 Ajaccio
Tél. : 04 95 23 70 70 - Courriel : drire.corse@industrie.gouv.fr
Site internet : www.corse.drire.gouv.fr

Direction régionale des affaires maritimes de Corse

DRAM - 4 bd du Roi-Jerôme, BP 312 - 20176 Ajaccio cedex
Tél. : 04 95 51 75 35
Courriel : dram-corse@equipement.gouv.fr

Secrétariat général pour les affaires de Corse

Coordination et suivi des actions des services de l'État dans le domaine de l'environnement.

SGAC - 9 rés. du Parc Belvédère, BP 229 - 20179 Ajaccio cedex
Tél. : 04 95 29 99 09 - Courriel : sgac@corse.pref.gouv.fr
Site internet : www.corse.pref.gouv.fr

Les services départementaux de l'État

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Corse-du-Sud

Agriculture, forêt, aménagement rural, incendies, eau, etc.

DDAF - Le Solferino 8, cours Napoléon, BP 309
20176 Ajaccio cedex
Tél. : 04 95 51 86 00

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Haute-Corse

Agriculture, forêt, aménagement rural, incendies, eau, etc.

DDAF - Résidence Bella vista, BP 187 - 20293 Bastia cedex
Tél. : 04 95 32 84 00 - Courriel : DDAF2b@agriculture.gouv.fr

Direction départementale de l'équipement de Corse-du-Sud

Urbanisme et habitat, domaine public maritime, etc.

DDE - Terre-plein de la gare, BP 408 - 20302 Ajaccio cedex
Tél. : 04 95 29 09 09

Direction départementale de l'équipement de Haute-Corse

Urbanisme et habitat, domaine public maritime, etc.

DDE - 8 boulevard Benoîte Danesi - 20411 Bastia cedex 9
Tél. : 04 95 32 97 97
Courriel : DDE-haute-corse@equipement.gouv.fr

Direction de la solidarité et de la santé de Corse et de Corse-du-Sud

Risques et santé, eau, déchets, air, etc.

DSS - 1 rue Colomba, BP 413 - 20305 Ajaccio
Tél. : 04 95 51 40 40
Courriel : drd2a-envir-dep@sante.gouv.fr
Site internet : http://corse.sante.gouv.fr

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Haute-Corse

Risques et santé, eau, déchets, air, etc.

DDASS - Le Forum du Fango, BP 67 - 20287 Bastia cedex
Tél. : 04 95 32 98 20
Courriel : dd2b-sante-environnement@sante.gouv.fr

Préfecture de Corse-du-Sud

Coordination et suivi des actions des services de l'État dans le domaine de l'environnement.

Palais Lantivy, cours Napoléon, BP 401 - 20188 Ajaccio cedex
Tél. : 04 95 11 12 13
Courriel : dora.susini@corse-du-sud.pref.gouv.fr
Site internet : www.corse.pref.gouv.fr

Préfecture de Haute-Corse

Coordination et suivi des actions des services de l'État dans le domaine de l'environnement.

Vallée du Fango - 20401 Bastia cedex
Tél. : 04 95 34 50 00
Courriel : pref2b-dae@haute-corse.pref.gouv.fr
Site internet : www.corse.pref.gouv.fr

Service départemental d'incendie et de secours de Corse-du-Sud

Prévention, protection et lutte contre les incendies.

SDIS - Avenue Noel-Franchini, BP 552 - 20189 Ajaccio cedex 2
Tél. : 04 95 29 18 00 - Courriel : directeur.sdis2a@wanadoo.fr

Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Corse

Prévention, protection et lutte contre les incendies.

SDIS - Casetta - 20600 Furiani
Tél. : 04 65 30 98 00 - Courriel : ddis@sdis2b.fr
Site internet : www.sdis2b.fr

→ On trouvera sur le site de l'Observatoire de l'environnement de Corse les coordonnées de nombreux organismes ayant des compétences en matière d'environnement en Corse, notamment les associations, les regroupements de communes et d'autres organismes qui ne sont pas cités ici.
Voir : www.observatoire-environnement-corse.fr ;
rubrique : « Les données », « Acteurs de l'environnement ».



Photothèque DIREN Corse

Les services de la collectivité territoriale et des départements

Conseil général de la Corse-du-Sud

Tous domaines de l'environnement naturel et humain.
Hôtel du département, BP 414 - 20183 Ajaccio cedex
Tél. : 04 95 29 13 00
Courriel : jean-michel.dirosa@cg-corsedusud.fr
Site internet : www.cg-corsedusud.fr

Conseil général de la Haute-Corse

Tous domaines de l'environnement naturel et humain
Hôtel du département, Rond-point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia cedex
Tél. : 04 95 55 55 55 - Courriel : haute-corse@cg2b.fr
Site internet : www.cg2b.fr

Laboratoire départemental d'analyse de Corse-du-Sud

Analyses physico-chimiques et bactériologique, biologie vétérinaire, hygiène alimentaire.
22 Rue François Pietri, Les Salines - 20090 Ajaccio
Tél. : 04 95 29 14 80 - Courriel : lida2a@cg-corsedusud.fr
Site internet : www.cg-corsedusud.fr

Office du développement agricole et rural de Corse

Développement de l'agriculture et équipement du milieu rural
ODARC - Avenue Paul-Giacobbi, BP 618 - 20601 Bastia cedex
Tél. : 04 95 30 95 30 - Courriel : odarc@odarc.fr
Site internet : www.odarc.corse.fr

Office de l'environnement de la Corse

Faune, flore, espaces naturels, déchets, patrimoine, eau douce, milieu marin, air, risques, etc.
OEC - Avenue Jean Nicoli - 20250 Corte
Tél. : 04 95 45 04 00 - Courriel : info@oec.fr
Site internet : www.oec.fr

Office d'équipement hydraulique de la Corse

Études et aménagements liés à l'eau potable, l'assainissement et l'irrigation
OEHC - Avenue Paul Giacobbi, BP 678 - 20601 Bastia cedex
Tél. : 04 95 30 93 93 - Courriel : direction-sg@oehc.fr
Site internet : www.oehc.fr

Les établissements publics

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Eaux, cours d'eau et milieu marin
Le Noailles, 62 La Canebière - 13001 Marseille
Tél. : 04 96 11 36 36 - Courriel : mrs.contact@eaurmc.fr
Site internet : www.eaurmc.fr

Agence de développement économique de la Corse

Territoire et ressources naturelles, aménagement, etc.
ADEC - Le Régent, 1 av. Eugène-Macchini - 20000 Ajaccio
Tél. : 04 95 50 91 00 - Courriel : sg@corse-adeq.org
Site internet : www.corse-adeq.org

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Énergie, déchets, risques et santé, air.
ADEME - Parc Sainte-Lucie, BP 159 - 20178 Ajaccio cedex 1
Tél. : 04 95 10 58 58 - Courriel : Ademe.Ajaccio@ademe.fr
Site internet : www2.ademe.fr

Agence du tourisme de la Corse

Tourisme : communication, sensibilisation, aménagement
ATC - 17 bd du Roi-Jérôme, BP 19 - 20181 Ajaccio cedex 01
Tél. : 04 95 51 77 77 - Courriel : info@visit-corsica.com
Site internet : www.visit-corsica.com

Bureau de recherches géologiques et minières

Sol et sous-sol, risques, énergie, eau, ressources naturelles.
BRGM - Immeuble Agostini, ZI Furiani - 20600 Bastia
Tél. : 04 95 58 04 33 - Courriel : e.palvadeau@brgm.fr
Site internet : www.brgm.fr

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Espace marin et littoral, territoire et milieux naturels, protection et aménagement
Délégation Corse - 3 rue Luce-de-Casabianca - 20200 Bastia
Tél. : 04 95 32 38 14
Courriel : corse@conservatoire-du-littoral.fr
Site internet : www.conservatoire-du-littoral.fr



CNRS - UMR6134 - SPE et Université de Corse - ONF

CNRS UMR 6134

Recherche et expérimentation

Faculté des Sciences, Quartier Grossetti - 20250 Corte

Courriel : spe@univ-corse.fr

Site internet : <http://spe.univ-corse.fr/>

IFREMER - Station de Corse

Études et recherches sur le milieu marin

ZI de Furiani, immeuble Agostini - 20600 Bastia

Tél. : 04 95 38 00 24

Site internet : www.ifremer.fr

Institut national de la recherche agronomique

Recherches pour l'agriculture et l'industrie agroalimentaire.

Centre INRA de Corse - 20230 San-Giuliano

Tél. : 04 95 59 59 59 - Courriel : president@corse.inra.fr

Site internet : www.corse.inra.fr

Office national de forêts

Forêts : protection, production, sensibilisation.

ONF - Rés. la Pietrina, Av. de la Grande-Armée - 20000 Ajaccio

Tél. : 04 95 23 78 20 - Courriel : dr.corse@onf.fr

Site internet : www.onf.fr

Office national de la chasse et de la faune sauvage

Faune : chasse et habitats.

ONCFS - Délégation régionale Alpes-Méditerranée-Corse,

antenne de Corse, Funtanella - 20218 Moltifao

Tél. : 04 42 66 65 28

Courriel : dr.alpes-mediterranee-corse@oncfs.gouv.fr

Site internet : www.oncfs.gouv.fr

D'autres organismes

Conservatoire régional des espaces naturels de Corse

Gestion et conservation d'espaces naturels remarquables.

CREN - Maison Romieu, 15 rue du Pontetto - 20200 Bastia

Tél. : 04 95 32 71 63

Courriel : cren-corse@espaces-naturels.fr

Site internet : www.amis-du-parc-naturel-corse.org

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

Patrimoine, architecture, urbanisme, paysage, etc.

CAUE - Immeuble l'Expo, avenue de la libération - 20600

Bastia

Tél. : 04 95 31 80 90 - Courriel : caue-2b@wanadoo.fr

Chambre d'agriculture de la Corse-du-Sud

Agriculture, sol et sous-sol, incendies, eau, etc.

19 Avenue Noël-Franchini, BP 913 - 20700 Ajaccio cedex 9

Tél. : 04 95 29 26 00

Courriel : direction@corse-du-sud.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Haute-Corse

Agriculture, sol et sous-sol, incendies, eau, etc.

Maison de l'agriculture, avenue Jean-Zuccarelli, BP 215

20293 Bastia cedex

Tél. : 04 95 32 84 40 - Courriel : cda2b@wanadoo.fr

Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne

Prévention des incendies de forêts

DPFM - Préfecture de la zone sud, boulevard Paul-Peyral

13282 Marseille cedex 20

Tél. : 04 91 15 67 76

Parc naturel régional de Corse

Patrimoine naturel et paysager, aspects socio-culturels, techniques et économiques de l'environnement

PNRC - 2 rue Major Lambroschini, BP 417 - 20184 Ajaccio cedex 1

Tél. : 04 95 51 79 10

Courriel : infos@parc-naturel-corse.com

Site internet : www.parc-naturel-corse.com

Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt contre l'incendie

Prévention des incendies de forêt

Centre Francis Arrighi, domaine de Valabre, RD7 -

13120 Gardanne

Tél. : 04 42 60 86 50 - Courriel : entente.foret@wanadoo.fr

Site internet : www.pont-entente.org

Qualitair

Surveillance de la qualité de l'air

Lergie, RN 200 - 20250 Corte

Tél. : 04 95 34 22 90 - Courriel : info@qualitaircorse.org

Site internet : www.qualitaircorse.org

Sigles et abréviations

AASQA : association agréée de surveillance de la qualité de l'air.

ADEC : Agence de développement économique de la Corse.

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

AEP : alimentation (ou adduction) en eau potable.

APPB : arrêté préfectoral de protection de biotope.

ASPIM : aire spécialement protégée d'intérêt méditerranéen.

ATC : Agence du tourisme de la Corse.

BDMVT : base de données nationale sur les mouvements de terrain.

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières.

BTP : bâtiments et travaux publics.

CAD : contrats d'agriculture durable.

CAPA : Communauté d'agglomération du pays ajaccien.

CE : Conseil européen.

CET : centres d'enfouissement technique.

CirE : Cellule interrégionale d'épidémiologie.

CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, dit couramment « Conservatoire du littoral ».

COREP : commission régionale d'élaboration des plans.

COV : composés organiques volatils.

CRDP : Centre régional de documentation pédagogique.

CREN : Conservatoire régional des espaces naturels.

CTC : Collectivité territoriale de Corse

DAS : déchets d'activités de soins.

DCE : directive cadre européenne sur l'Eau.

DCS : dossier communal synthétique.

DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

DDE : Direction départementale de l'équipement.

DDRM : dossier départemental des risques naturels majeurs.

DFCI : défense des forêts contre l'incendie.

DIB : déchets industriels banals.

DICRIM : document d'information communale sur les risques majeurs.

DIREN : Direction régionale de l'environnement.

DIS : déchets industriels spéciaux.

DOCOB : document d'objectif.

DPCI : défense des personnes contre l'incendie.

DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt.

DRAM : Direction régionale des affaires maritimes.

DRE : Direction régionale de l'équipement.

DRIRE : Direction régionale de l'industrie, la recherche et l'environnement.

DRJS : Direction régionale de la jeunesse et des sports.

DSA : détection sismique des avalanches.

DSS : Direction de la solidarité et de la santé de Corse et de la Corse-du-Sud.

DUP : déclaration d'utilité publique.

EDF : Électricité de France.

ENR : énergies renouvelables.

EQRS : évaluation quantitative du risque sanitaire.

ERU : directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

GALSI : gazoduc Algérie - Italie.

GDF : Gaz de France.

GPL : gaz de pétrole liquéfié.

GR 20 : sentier de grande randonnée n°20.

HQE : haute qualité environnementale.

IFN : Inventaire forestier national.

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement.

INVS : Institut national de veille sanitaire.

IPPC : directive *Integrated Pollution Prevention and Control*.

LIFE : L'Instrument financier pour l'environnement (programme européen).

LIMA : littoral marin (programme d'études et de suivis de l'état du littoral marin).

LINDA : limitation des interactions négatives entre dauphin et activités humaine.

MDA : mode de déplacement alternatif.

MDE : maîtrise de la demande d'électricité.

NABE : non atteinte du bon état écologique.

NH₃ : ammoniac

NO_x : oxyde d'azote (monoxyde et dioxyde).

ODARC : Office de développement agricole et rural de Corse.

OEC : Office de l'environnement de la Corse.

OGREVA : outil géographique de recensement des espèces végétales et animales.

OGS : opération « grand site ».

ONF : Office national des forêts.

PADDUC : plan d'aménagement et de développement durable de la Corse.

PASEC : projet d'action stratégique de l'État en Corse.

PDESI : plan départemental des espaces, sites et itinéraires.

PDU : plan de déplacements urbains.

PIEDMA : plan interdépartemental d'élimination des déchets ménagers.

PLPI : plan local de protection incendie (ex PIDAF).

PLU : plan local d'urbanisme.

PNRC : Parc naturel régional de Corse.

PNSM : programme national de suivi des mésothéliomes.

POLMAR : pollutions maritimes.

PPFENI : plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies.

PPR-I : plan de prévention du risque inondation.

PPR-IF : plan de prévention du risque incendie de forêt.

PPR-L : plan de prévention des risques littoraux.

PPR-T : plan de prévention des risques technologiques.

POS : plan d'occupation des sols.

PREDIS : plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux.

PRMF : plan de protection rapprochée d'un massif forestier.

PRQA : plan régional de la qualité de l'air.

PRSE : plan régional santé-environnement.

PSIC : proposition de site d'intérêt communautaire.

PZEA : plan de zone exposée aux avalanches.

RMC : Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE, bassin, Agence de l'eau, etc.).

RN : réserve naturelle.

ROL : réseau d'observation du littoral de la Corse.

RTM : Restauration des terrains en montagne.

SACOI : câble électrique Sardaigne - Corse - Italie.

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

SARCO : câble électrique Sardaigne-Corse.
SCOTT : schéma de cohérence territoriale.
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.
SDIS : schéma départemental d'incendie et de secours.
SEM : société d'économie mixte.
SO₂ : dioxyde de soufre.
SSCS : schéma de services collectifs du sport.

TPE : très petites entreprises.
UE : Union européenne.
ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux.
ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
ZPPAU : zones de protection du patrimoine architectural et urbain.
ZPS : zone de protection spéciale.

Unités

Bq/m³ : becquerel par mètre cube.
ha : hectare.
Mt : million de tonnes.
MW : mégawatt.
MWh : mégawattheure.
tEP : tonne d'équivalent pétrole.
UVE : unité de valorisation énergétique.

Glossaire

Aire urbaine : territoires reflétant la géographie des déplacements domicile-travail.

Alticole : espèce d'altitude.

Anthropique : dû à l'Homme.

Aquifère : masse ou couche d'eaux souterraines.

Avifaune : ensemble de la faune formé par les oiseaux

Biocénose : ensemble d'êtres vivants, végétaux et animaux, coexistant dans un espace défini lui offrant les conditions nécessaires à son développement (le **biotope**). Un biotope et une biocénose constituent un **écosystème**.

Biomasse (écologie) : quantité totale de matière des espèces vivantes présentes dans un milieu naturel donné.

Biomasse (énergie) : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie.

Biotope : milieu biologique déterminé offrant des conditions d'habitat stables à un ensemble d'espèces animales ou végétales.

Bryophytes : groupe végétal, parmi les plus anciens, comprenant notamment les mousses.

Caducifolié : à feuilles caduques

Calanche : équivalent corse de la calanque.

Canyonisme : activité de randonnée et d'escalade dans les canyons, torrents, cascades, etc.

Chyrotères : ordre de mammifères comprenant notamment les chauves-souris.

Climax : état le plus stable d'un écosystème.

Coralligène : formation solide (« patate ») construite par des algues capable de stocker le calcaire.

Cuticule : couche superficielle cireuse recouvrant les feuilles d'une plante.

Cynégétique : relatif à la chasse

Emmaquisé : se dit d'anciens espaces agricoles colonisés par la végétation du maquis.

Endémique : se dit d'une espèce propre à une région.

Étiage : niveau le plus bas des eaux d'un cours d'eau, en Corse, souvent sans eau au cœur de l'été.

Eutrophisation : saturation d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau en éléments végétaux.

Fileyeur : navire de pêche pratiquant un art dormant : il dépose ses filets sur le fond et revient les relever plus tard.

Fruticées : formation végétale où dominent les arbustes.

Gabbros : roche magmatique.

Géomatique : ensemble des disciplines et moyens informatiques permettant de collecter, traiter et diffuser des données géographiques.

Haliutique : relatif à la pêche.

Hydrospeed : sorte de luge pour descendre les torrents.

Hygrophile : qui préfère les lieux humides.

Intrant : en agriculture, les différents produits apportés aux terres et aux cultures.

Jet-ski ou scooters des mers

Kitesurf : planche à voile tractée par un cerf-volant.

Macrophytes : végétal aquatique visible à l'œil nu.

Mésothéliome : tumeur maligne.

Mouillage forain : mouillage en dehors des ports.

Oroméditerranéen : relatif à la montagne (oro-) des régions méditerranéennes

Osmose inverse : système de purification de l'eau par un filtrage très fin ne laissant passer que les molécules d'eau.

Palangrier : bateau armé pour la pêche à la palangre, longue ligne de fil de pêche sur laquelle sont fixés des hameçons.

Pélagique : qui vit en haute mer.

Phytoplancton : plancton végétal, par opposition au zooplancton.

Pointu : barque de pêche traditionnelle de Méditerranée.

Porter à connaissance : documents par lequel le préfet porte à connaissance des communes ou de leurs groupements les informations nécessaires à l'exercice de leur compétence en matière d'urbanisme.

Pozzine : tourbière parsemée de mares.

Raft : radeau gonflable pour descendre les torrents.

Sclérophylles : plantes dont les feuilles (persistantes) à cuticule épaisse sont coriaces.

Suberaie : plantation de chêne-liège.

Tache urbaine : territoire urbanisé et occupé par l'homme pour ses multiples activités.

Taxon : niveau dans la classification des organismes vivants (classe, ordre, famille, etc.). Le taxon de base est l'espèce.

Trémil : filet composé de trois nappes aux mailles de taille différente, équipé de flotteurs en surface et de lest vers le fond.

Via ferrata : itinéraire de rocher équipé de câble, échelles, etc. permettant une activité sportive intermédiaire entre randonnée et escalade.

Directrice de publication

Brigitte DUBEUF

Édition

DIREN de Corse

(service Système d'information et évaluation environnementale)

Juin 2007

(rédaction et collecte des données : fin 2006)

Réalisation

Direction régionale de l'environnement de Corse

19 cours Napoléon, Bât. D - 20000 Ajaccio

www.corse.ecologie.gouv.fr

Mise en forme

Sàrl Graphies

10 avenue du Granier, 38240 Meylan Inovalée

www.graphies.com

Impression

Imprimerie Xxxxxxxx

Xxx Xxxx Xxxxxxx, XXXXX Xxxxxxxxxx

www.xxxxxxxxxxxxxxxxxx.fr

Remerciements aux personnes et organismes
ayant gracieusement fourni les photographies illustrant ce document :

Agence du tourisme de Corse,
CNRS UMR 6134 - Systèmes physiques de l'environnement et Université de Corse,
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
Direction de la solidarité et de la santé de Corse et de la Corse-du-Sud,
Direction régionale de l'environnement de Corse
Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse
Office national des forêts

A stylized map of Corsica in shades of green and yellow, positioned on the left side of the page.

Profil environnemental régional de la Corse

Depuis 1999, le ministère chargé de l'Environnement encourage de vérifier que les contrats de projets État-Région, les politiques, programmes et projets qui les caractérisent, ainsi que les programmes européens financés par des fonds structurels, s'inscrivent dans un objectif de développement durable. Cette démarche repose, entre autres, sur l'élaboration d'un nouvel outil, le « profil environnemental régional ».

Sur la base, d'une part, d'un diagnostic environnemental de la région et, d'autre part, du recensement des obligations et objectifs internationaux, communautaires, nationaux, régionaux et locaux, ce document doit permettre d'identifier les enjeux environnementaux du territoire, ainsi que les indicateurs régionaux permettant de les caractériser et de les suivre.

À ce titre, il constitue le document de référence pour la mise en œuvre des procédures d'évaluation environnementale et assure l'intégration de l'environnement dans les politiques de planification. Il représente par ailleurs un outil de diffusion de la connaissance des enjeux environnementaux.

L'élaboration du profil environnemental régional de la Corse est le résultat d'un travail collectif. Il a impliqué l'ensemble des organismes ayant des compétences environnementales, réunis notamment dans le cadre des groupes de travail thématiques de l'Observatoire de l'environnement de la Corse.



**OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE CORSE**

L'Observatoire de l'environnement en Corse
est un dispositif conjoint
de l'État (DIREN)
et de la Collectivité territoriale de Corse (OEC)